



Annuaire des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique en Région Provence Alpes Côtes d'Azur

Cet annuaire « guide » a pour objectif de faciliter la compréhension des rôles des différents acteurs agissants de près ou de loin dans la lutte contre la précarité énergétique.

Il se veut être un outil pratique qui permette à un travailleur social de trouver les interlocuteurs compétents pour débloquer une situation identifiée de précarité énergétique chez un ménage, pour une institution ou collectivité souhaitant établir un projet de lutte contre la précarité énergétique d'identifier les acteurs de son territoire, pour un opérateur d'identifier les structures sociales qui pourraient aider un ménage etc...

Rédigé en 2015, les éléments indiqués dans ce support sont susceptibles de faire l'objet de modifications (changement des régimes d'aides, des structures, modifications ou disparitions de dispositifs...).

Les champs d'actions de la lutte contre la précarité énergétique sont très larges : action sociale, logement, énergie. Aussi, les informations recensées n'ont pas la prétention d'être exhaustives !

Le réseau fonctionne grâce à la participation des membres. Aussi, si vous souhaitez apparaître dans l'annuaire ou modifier des informations ou encore émettre tout type de remarques constructives pour améliorer ce support, adressez-vous à reseaurep@gmail.com

Pour chaque type de structure, vous trouverez : ses rôles et missions globales, les types d'aides apportées dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique, puis les contacts et informations complémentaires.

Cet annuaire guide est en ligne sur

<https://sites.google.com/site/researegionalenergieprecarite/>

Pour profiter des fonctions interactives du PDF (liens sommaire + sites web + mail) téléchargez le document pdf.



Pour retrouver une structure par son nom : Ctrl+ f

Documents ressources connexes

Cartographie du RREP pour connaître les actions spécifiques de lutte contre la précarité énergétique en PACA <https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zPew2cwrPRbE.kut-brzW47b4>

La fiche technique dispositifs

En cours de finalisation prochainement en ligne sur

<https://sites.google.com/site/researegionalenergieprecarite/home/guides-outils-exemples-de-projets>

Réseau Animé par



Soutenu par



L'ETAT ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS	6
Agence Nationale de l'amélioration de l'Habitat (Anah)	6
Directions Départementales des Territoires DDT (ou DDTM dans les départements du littoral)	7
DDTM des ALPES DE HAUTE PROVENCE	7
DDTM des ALPES MARITIMES	7
DDTM des BOUCHES-DU-RHÔNE	7
DDT des HAUTES ALPES	7
DDTM du VAR	7
DDTM du VAUCLUSE	7
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)	8
ONPE	8
Directions Départementales de la Cohésion Sociale DDCS (et de la Protection des Populations) DDCSPP	9
D.R.J.S.C.S. PROVENCE-ALPES-COTE-D-AZUR	9
D.D.C.S.P.P. ALPES DE HAUTE PROVENCE	9
D.D.C.S. ALPES MARITIMES	9
D.D.C.S. BOUCHES-DU-RHONE	9
D.D.C.S.P.P. HAUTES-ALPES	9
Ministère de la justice- Tribunal d'Instance	10
Médiateur National de l'énergie	11
Agence Régionale de Santé PACA (ARS)	12
Le Plan Régional santé environnement (PRSE)	12
Les Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI)	13
le Réseau EQAIR « Expert Qualité de l'Air Intérieur »,	13
LES COLLECTIVITES	14
Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	14
Conseils Départementaux	15
Intercommunalité ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et Communes	16
LES ORGANISMES SOCIAUX	17
Caisses d'Allocations familiales	17
Mutualité Sociale Agricole	18
Les bailleurs sociaux	19
En PACA : le programme Région Habitat Energie Amélioration (RHEA)	19
Union inter régionale, interfédérale des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux URIOPSS	20
FOURNISSEURS D'ENERGIE	21
EDF et Engie (ex GDF Suez) -tarifs réglementés-	21
Autres fournisseurs	22

FONDATIONS, ASSOCIATIONS ET OPERATEURS	23
Fondation Abbé Pierre (FAP)	23
Autres fondations et associations caritatives	24
Quelques sites d'associations et de fondations menant et ou soutenant des actions en lien avec la lutte contre la précarité énergétique	24
Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)	25
ADIL DES HAUTES-ALPES	25
ADIL DES ALPES-MARITIMES	25
ADIL DES BOUCHES-DU-RHÔNE	25
ADIL DU VAR	25
ADIL DU VAUCLUSE	25
Associations pour l'auto réhabilitation accompagnée	26
Quelques actions phares des Compagnons bâtisseurs en PACA	26
Compagnons Bâtisseurs Provence :	26
Le PADES en PACA.....	26
Voir aussi Energ'éthique 04 rubrique SCIC.....	26
Les associations et opérateurs logement et habitat	27
Le réseau HABITAT & DÉVELOPPEMENT	27
Le réseau des PACT	27
Les sociétés de conseils et de services et bureaux d'études	27
URBANIS - PACA	27
Territoires & Habitat	28
Citémétrie- PACA (Nice et Marseille).....	28
Les Sociétés d'Economie Mixte "d'aménagement" ou "d'équipement" et Société Anonyme Publique Locale (SPL)	28
Grasse développement (SPL)- 06.....	28
SEMIVAL (SEM)-06.....	28
SEMEPA- 13	28
Façoneo SAEMPA (Pays d'Aubagne et de l'Etoile)- 13	28
Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'aire Marseillaise SOLEAM- 13.....	28
Var Aménagement Développement (SEM)- 83.....	28
SAGEP (S.P.L.) -83.....	28
Autres opérateurs : associatif ou communal	28
La maison de Brignoles – Commune de Brignoles- 83 (action communale)	28
Compagnons bâtisseurs de Provence- Antenne 83.....	28
Les structures de maîtrise d'ouvrage d'insertion	29
FAPIL	29
FNARS PACA Corse DOM	29
Alpes Maritimes.....	29
AGIS 06	29
API Provence	29
SOHLAM	29
Bouches du Rhône.....	29
Var	29
Sendra	29
Toit (Le)	29
Vaucluse	29
Soligone	29

Les associations spécialisées sur l'énergie qui mènent des actions de lutte contre la précarité énergétique.....	30
Bouches du Rhône (13)	30
Ecopolénergie,	30
GERES,	30
Var (83)	30
Adee	30
Vaucluse (84)	30
AERE ALTE	30
CEDER.....	30
SOLIBRI.....	30
Espaces infos énergie et Point rénovation Info Service (PRIS).....	31
Pact 04	31
ADELHA 05	31
CPIE Haute Durance 05	31
CSIL 06.....	31
Planète Sciences Méditerranée 06.....	31
Ville de Nice 06	31
NCA 06	31
Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis 06	31
CPIE Aix 13	31
Ecopolenergie 13	31
Agence Locale de l'Energie et du Climat Métropole Marseillaise 13.....	31
CLCV Pays d'ARLES 13	32
GERES 13	32
Communes Forestières du Var 83	32
Communes Forestières du Var 83	32
Communauté d'agglomération Dracénoise 83	32
AERE/ALTE 84.....	32
CEDER Haut Vaucluse 84	32
Médiateur de l'eau.....	33
Associations de défense du consommateur	34
Les associations d'accompagnement et de médiation sociale	35
Hautes Alpes 05	35
ADIL 05	35
Alpes Maritimes 06.....	35
Pimms Nice	35
Bouches du Rhône 13	35
MEDIANCE 13,.....	35
ASSOCIATION SERVICE MEDIATION	35
Var 83	35
Face Var	35
Vaucluse 84	35
FACE Vaucluse.....	35
Centre Social Pierre ESTEVE	35
Les Régies de Quartier et Régies de Territoire.....	36
Arles (13)	36
Avignon (84)	36
Grasse (06).....	36
Marseille (13).....	36

AUTRES ACTEURS PRIVÉS	37
Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif et (SCIC) °Société coopérative et participatives (SCOP) à vocation énergie et ou social	37
04 Energ'éthique	37
06 ATTITUDES SOLIDAIRES	37
AZZURA LIGHTS	37
Société des Eaux de Marseille	38
Le secteur bancaire	39
Focus sur la Coopérative financière La Nef, membre du RREP	39
Coopérative financière de finance solidaire.....	39
SACICAP - PROCIVIS	40
LES RESEAUX NATIONAUX ET LOCAUX	41
Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique RAPPEL	41
RREP-Réseau Régional Energie & Précarité en Provence Alpes Côte d'Azur.....	42
Réseau technique de lutte contre l'habitat indigne PACA.....	43

L'ETAT ET LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Agence Nationale de l'amélioration de l'Habitat (Anah)

Rôle et missions globales

L'Anah est un établissement public d'État créé en 1971. Elle a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.

Pour atteindre cet objectif, elle encourage l'exécution de travaux en accordant des **subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes.**

En 2010, l'Anah a adopté un nouveau régime d'aides. Il lui permet de recentrer ses interventions sur les enjeux sociaux qui caractérisent le mieux le parc privé aujourd'hui, avec trois axes prioritaires :

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé ;
- Les propriétaires occupants les plus modestes, avec une intervention forte sur la lutte contre la précarité énergétique et la prise en compte des besoins d'adaptation liés à la perte d'autonomie ;
- Le ciblage de l'aide aux propriétaires bailleurs sur les logements montrant un niveau de dégradation significatif.

En juin 2013, elle a fortement accentué ses aides (augmentation des plafonds de ressources, ciblage sur la rénovation énergétique avec ouverture aux bailleurs...) et a développé le **réseau des points rénovation info service (PRIS)** depuis la mise en place du **Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)** en septembre 2013.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Tableau plafonds de ressources pour les propriétaires occupants **au 1er janvier 2015**

→ PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES (À COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2015)		
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 300	18 332
2	20 913	26 811
3	25 152	32 242
4	29 384	37 669
5	33 633	43 117
Par personne supplémentaire	+ 4 239	+ 5 431

Dans certains cas, les subventions de l'Anah peuvent être complétées par les collectivités locales
D'autres dispositifs peuvent se coupler aux aides ANAH

Contact et informations

Pour constituer un dossier de demande d'aide : 0820 15 15 15 (N° Indigo 0,12 € TTC/min).

Selon la situation géographique du demandeur, les téléconseillers de l'Anah redirigent :

- soit vers la délégation locale de l'Anah (intégrée au sein de la Direction départementale des territoires);
- soit vers les services de la collectivité locale délégataire de compétence ;
- soit vers l'animateur de votre opération programmée (OPAH ou PIG).

Pour connaître les programmes d'amélioration de l'habitat sur chaque territoire, l'ANAH a mis en ligne une cartographie

<http://www.lesopah.fr/>

Au niveau local ce sont les ADIL (Agence Départementales d'information sur le Logement) qui donnent les informations de 1^{er} niveau et renvoient si besoin vers les opérateurs habilités ANAH.(cf page 26)

Directions Départementales des Territoires DDT (ou DDTM dans les départements du littoral)

Rôle et missions globales

La direction départementale des Territoires (DDT) est un service déconcentré de l'État français créé au 1er janvier 2010, prenant la forme d'une direction départementale interministérielle, placée sous l'autorité du préfet de département, mais dépendant hiérarchiquement des Services du Premier Ministre.

Les principales missions de la DDTM :

- Promouvoir le développement durable
- Prévenir des risques naturels
- Mettre en œuvre des politiques d'aménagements du territoire
- Mettre en œuvre les politiques de la mer (pour les DDTM)
- Délivrer des permis de construire
- Accorder les demandes de travaux

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

La DDTM met en œuvre la politique nationale en faveur du logement dans le cadre :

- du Plan de cohésion sociale et de la lutte contre l'habitat indigne dans le parc privé
- des dispositifs du PDALP, du DALO et de la Commission départementale de conciliation

Au travers de ces dispositifs, elle participe au repérage des situations d'habitat dégradé.

Contacts locaux

DDTM	Délégations pour l'instruction des dossiers
<p>DDTM des ALPES DE HAUTE PROVENCE Avenue Demontzey BP 211 04002 Digne-Les-Bains 04 92 30 55 00 ddt-anah@alpes-de-haute-provence.gouv.fr</p>	 ←
<p>DDTM des ALPES MARITIMES Centre administratif départemental 147 Boulevard du Mercantour 06286 Nice cedex 3 04 93 72 72 70 ddtm-shc-plp@alpes-maritimes.gouv.fr</p>	<p>Pour les personnes résidants sur le territoire : Métropole Nice Côte-d'Azur Service logement 06364 Nice cedex 4 04 89 98 21 00 habitat@nicecotedazur.org (Pour les résidents hors métropole : s'adresser à la DDTM 06)</p>
<p>DDTM des BOUCHES-DU-RHÔNE 16 rue Antoine Zattara 13332 Marseille cedex 3 04 91 28 40 80 ddtm-service-habitat@bouches-du-rhone.gouv.fr</p>	<p>Pour les personnes résidants sur le territoire : Communauté d'Agglomération Agglopolo Provence 04 91 00 91 51 pig-habitat@agglopolo-provence.org (Pour les résidents hors Agglopolo : s'adresser à la DDTM 13)</p>
<p>DDT des HAUTES ALPES 3 Place du Champsaur BP 98 05007 Gap cedex 04 92 40 36 53 ddt-sas@hautes-alpes.gouv.fr</p>	 ←
<p>DDTM du VAR 244 avenue de l'infanterie de marine BP 50183041 Toulon cedex 04 94 46 82 51 ddtm-anah@var.gouv.fr</p>	<p>Pour les personnes résidants sur le territoire : Communauté d'agglomération Var Esterel Méditerranée (CAVEM) 624 chemin Aurélien 83700 Saint-Raphaël 04 94 19 77 41 habitat@cavem.fr</p> <p>Pour les personnes résidants sur le territoire : Communauté d'agglomération dracénoise (CAD) Square Mozart CS 90129 83004 Draguignan cedex 04 94 50 16 20 cad@dracenie.com (Pour les résidents hors CAVEM et CAD: s'adresser à la DDTM 83)</p>
<p>DDTM du VAUCLUSE Cité administrative Avenue du 7ème Génie 84000 Avignon 04 90 80 85 50 ddt-anah@vaucluse.gouv.fr</p>	 ←

Site national : http://www.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=12617

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)



Rôle et missions globales :

Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, et des pouvoirs publics, ses capacités d'expertise et de conseil.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Contribution de l'ADEME à « l'Engagement national contre la précarité énergétique » :

- **expertise sur les bonnes pratiques** en matière de lutte contre la précarité énergétique qui pourra être diffusée aux services déconcentrés de l'Etat, aux collectivités territoriales et locales et aux acteurs de terrain afin de les aider à préparer les contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique ;
- **diffusion de modules de formation** auprès des travailleurs sociaux et de modules de sensibilisation auprès d'autres acteurs impliqués
- **appui à des expérimentations**, à travers des appels à projets nationaux (PREBAT notamment), des partenariats nationaux (Réseau RAPPEL, H&D, PACT, Compagnons bâtisseurs, ...) ou locaux (notamment dans le cadre des contractualisations régionales =>entre autre soutien financier du Réseau Régional Energie et Précarité PACA)
- **expertise auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie** dans le cadre de la définition du Plan national de rénovation thermique ou pour adapter les outils financiers (CIDD, éco- PTZ, microcrédit) afin de les rendre accessibles aux ménages modestes pour réaliser des travaux de rénovation énergétiquement performants.
- **pilotage de l'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE)** et d'études socioéconomiques sur la réalisation de travaux de performance énergétique par les ménages modestes ;

- **Les travailleurs sociaux face à la précarité énergétique - Comprendre et agir**
- **Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique**

EN PACA : cf offres de formations sur : <https://sites.google.com/site/researegionalenergieprecarite/home/flash-info-rrep/formations>

Contact RREP (relai d'information)
reseaurep@gmail.com

Contact Ademe
beatrice.daragon@ademe.fr

ONPE Il vise à améliorer, tant dans le secteur de l'habitat que dans les transports, la connaissance des phénomènes de précarité énergétique en France, à informer et à contribuer à l'orientation des politiques publiques. C'est un outil de suivi permanent et d'analyse qui apporte aux services de l'Etat, à ses agences, aux collectivités territoriales, aux fournisseurs d'énergie et à l'ensemble des associations et des professionnels œuvrant dans le domaine de la précarité énergétique, des éléments d'aide à la décision. <http://onpe.org/>

Contacts

ADEME : <http://www.ademe.fr/>

Directions régionales et représentations territoriales

ADEME PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2 boulevard de Gabès - CS 50139 13267 MARSEILLE Cedex
04 91 32 84 44 ademe.paca@ademe.fr

Les espaces infos énergie ou Points rénovation info service : Initiés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) en 2001, ils ont pour objectifs de pour sensibiliser et informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. **(Cf page eie)**

Directions Départementales de la Cohésion Sociale DDCS (et de la Protection des Populations) DDCSPP



Rôle et missions globales

Services déconcentrés de l'Etat présent dans chaque département, la DDCS met en œuvre les politiques de l'Etat en faveur de la **cohésion sociale**. Elle regroupe depuis le 1er janvier 2010 les attributions exercées auparavant par :

- la DDJS (Direction Départementale de la jeunesse et des Sports)
- le pôle social de la DDASS (Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale)
- une partie des services de la préfecture
- une partie de la DDE

Ses missions principales sont de :

- lutter contre les exclusions et les discriminations notamment en matière d'accès au logement (membres des comités de pilotage des PDALPD)
- mener des actions sociales de la politique de la ville
- protéger les populations vulnérables
- contrôler la sécurité des pratiques sportives et les accueils de mineurs durant les temps de loisirs
- développer le lien social par le soutien à la vie associative, aux pratiques sportives et aux actions en faveur des jeunes

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

La DDCS dans ses **missions liées au logement et à la politique de la ville** travaille avec des partenaires sur les actions en faveur de **l'insertion par l'hébergement et le logement des personnes sans abri ou en situation de mal logement**. Elle intervient donc notamment dans le Plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), l'accès au logement : DALO, droit de réservation préfectorale, label prioritaire, prévention des expulsions locatives, octroi du concours de la force publique pour les expulsions, CDAPL (commission départementale des aides publiques au logement), commission départementale de conciliation, accueil et hébergement des gens du voyage, contentieux de l'APL.

Contacts

D.R.J.S.C.S. PROVENCE-ALPES-COTE-D-AZUR

66A, rue Saint Sébastien - CS 5024013453
13292 MARSEILLE CEDEX 06
04 88 04 00 10 / Fax : 04 88 04 00 88
dr013@jeunesse-sports.gouv.fr

D.D.C.S.P.P. ALPES DE HAUTE PROVENCE

68, boulevard Gassendi-BP 9028
04990 DIGNE-LES-BAINS
04 92 30 37 00 / Fax : 04 92 30 37 30
ddcspp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

D.D.C.S. ALPES MARITIMES

CADAM - BP 3003
06201 NICE CEDEX 3
04 93 72 27 00 / Fax : 04 93 21 67 18
dd06-direction@sante.gouv.fr

D.D.C.S. BOUCHES-DU-RHONE

66 A, rue saint Sébastien
13281 MARSEILLE CEDEX 6
04 91 00 57 00 / Fax : 04 91 53 10 30
ddcs@bouches-du-rhone.gouv.fr

D.D.C.S.P.P. HAUTES-ALPES

5, impasse de Bonne-BP 3061
05010 GAP CEDEX
04 92 22 22 30 / Fax : 04 92 22 23 29
ddcspp@hautes-alpes.gouv.fr

Rôle et missions globales

Le tribunal d'instance traite la plupart des petits litiges civils de la vie quotidienne.

Ce tribunal juge toutes les affaires civiles pour lesquelles la demande porte sur des sommes inférieures ou égales à 10 000 € : litiges liés aux conflits relatifs au paiement des charges de copropriété, dettes impayées, livraisons non conformes, travaux mal exécutés, demandes de dommages et intérêts ou de remboursement d'un produit ou d'un service....

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Le tribunal d'Instance est compétent pour

- Juger des litiges entre propriétaires et locataires.
- Prendre des décisions concernant l'état des logements : application des normes du logement décent, obligation d'entretien à charge du propriétaire ou du locataire.
- Condamner le propriétaire à remettre en état le logement et à verser une indemnité au locataire.
- Prononcer la résiliation du contrat pour faute du locataire : défaut majeur d'entretien des lieux loués, troubles de jouissance, impayés...
- Les impayés de loyer.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les juridictions de proximité ont été supprimées. Les tribunaux d'instance sont compétents pour connaître des litiges portant sur **des sommes inférieures à 4 000 euros**.

Le conciliateur de justice

Rattaché au tribunal d'instance, le conciliateur de justice est saisi par les parties en conflit. Il a alors pour fonction de faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable de différends privés entre les personnes : état du logement, troubles de voisinage...

Contact et informations :

Site national : <http://www.justice.gouv.fr/organisation-de-la-justice-10031/lordre-judiciaire-10033/tribunal-dinstance-12035.html>

Annuaire des juridictions

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/annuaires-12162/annuaire-des-tribunaux-dinstance-21775.html>



Rôle et missions globales

Autorité administrative indépendante, le médiateur national de l'énergie est chargé de recommander des solutions aux litiges relatifs à l'exécution des contrats de fourniture d'électricité ou de gaz naturel et de participer à l'information des consommateurs sur leurs droits.

Son **champ de compétences** est strictement encadré par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie :

- Seuls sont concernés l'électricité et le gaz naturel
- Peuvent faire appel au médiateur tous les consommateurs particuliers, ainsi que les consommateurs petits professionnels
- Seules sont recevables les saisines ayant fait l'objet d'une réclamation écrite préalable auprès du fournisseur d'électricité ou de gaz naturel. Si ce dernier n'a pas répondu de manière satisfaisante, le consommateur peut faire appel au médiateur dans un délai de deux mois maximum.

Le médiateur **n'est pas compétent pour** les litiges qui concernent :

- la formation du contrat, tels que les ventes sans commande préalable ou les pratiques commerciales abusives
- les contrats de raccordement au réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel avec les gestionnaires de réseau,
- des consommateurs professionnels qui souscrivent une puissance électrique supérieure à 36 kVa et consomment plus de 30 000 kWh de gaz naturel par an,
- les fournisseurs de gaz en bouteille (propane, butane...) ou d'autres énergies (fuel...).

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

A partir du moment où le médiateur est saisi, il peut utiliser 2 moyens d'action :

La médiation, mode de résolution amiable des litiges. Elle fait intervenir un tiers dont la mission est d'aider les parties concernées à trouver un accord. C'est une **méthode rapide, gratuite et efficace** de règlement des différends entre les consommateurs et leur fournisseur d'électricité et/ou de gaz naturel. Le médiateur intervient à la demande du consommateur lorsque ce dernier estime ne pas avoir obtenu de réponse satisfaisante à sa réclamation ou en l'absence de réponse de son fournisseur.

La recommandation de solution au litige formulée à l'issue de l'examen du dossier, écrite et motivée, dans un délai de deux mois à compter de sa saisine. Elle est communiquée par écrit à chacune des parties, qui est libre de suivre ou non l'avis du médiateur. Les fournisseurs doivent toutefois, dans un délai de deux mois, informer le médiateur des suites données à sa recommandation (ces recommandations peuvent être publiées sur le site)

Les publications et guides pratiques : http://www.energie-mediateur.fr/publications/autres_publications.html

Contact et informations

Site : <http://www.energie-mediateur.fr/>

Numéro vert : 0800 112 212 (gratuit depuis un poste fixe)

Plate-forme de résolution de litige en ligne : <https://www.sollen.fr/case/submit/step0>

Agence Régionale de Santé PACA (ARS)



Rôle et missions globales

Les Agences Régionales de Santé (ARS) ont le statut d'établissement public de l'État à caractère administratif.

Dans chaque région, l'ARS met en œuvre la politique de santé publique, suit l'état sanitaire de la région, contrôle le respect des règles d'hygiène et participe à la prévention et à l'éducation des patients. Elle exerce, pour le compte de l'État, des missions d'inspection sanitaire et **peut intervenir en cas d'urgence sanitaire**.

Elle évalue les professionnels de santé, participe au contrôle des actes médicaux et de la dispensation des produits de santé, et mène les programmes régionaux.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

L'ARS participe à la mise en œuvre de la politique nationale d'**éradication de l'habitat dégradé**.

- Elle lutte contre l'habitat insalubre et dangereux
- Elle gère les procédures administratives relevant des pouvoirs de police de l'Etat, en dehors des collectivités disposant d'une unité territoriale spécifique
- Elle vient en appui techniques aux collectivités

L'ARS assure notamment le secrétariat du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques : CODERST, qui donne son avis sur les déclarations d'insalubrité avant arrêté préfectoral.

Contact et informations

Site ARS PACA : <http://www.ars.paca.sante.fr/Internet.paca.0.html>

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

132, Boulevard de Paris - CS 50039

13331 Marseille cedex 03

04 13 55 80 10 -

Le Plan Régional santé environnement (PRSE)

Le PNSE ou Plan national santé environnement vise- en France - à développer une approche pluridisciplinaire du thème « Santé-Environnement ».

Le PNSE est décliné en région dans des PRSE. Les PRSE sont préparés, animés et financés par les Préfets, avec les Agences régionales de santé et les DREALs, et avec le concours des conseils régionaux qui le souhaitent.

Lien vers le bilan du PRSE 2 de la région PACA <http://fr.calameo.com/read/001704101a0df0b56bb6e>

Le PRSE 3 qui couvrira la période 2015- 2019 est en cours de rédaction : voir le site du PRSE PACA : <http://www.prse-paca.fr/>

Les liens possibles avec la Précarité énergétique

Principaux points du PNSE 3 dans lesquels la PE trouverait sa place :

- Agir pour une meilleure qualité de l'air intérieur
- Mieux connaître et mieux maîtriser l'environnement à risque allergique (aéroallergènes, aliments, produits chimiques)
- Protéger la santé des personnes vulnérables
- Favoriser l'intégration de la santé environnement dans les politiques locales
- Poursuivre les efforts en matière d'éducation, de formation et d'information en santé environnement

Pour mieux comprendre les liens entre l'état du logement et la santé cf étude de la Fondation Abbé Pierre : <http://www.fondation-abbé-pierre.fr/nos-actions/ameliorer-rendre-lhabitat-decent/quand-cest-le-logement-qui-rend-malade-etude-herault>

Les Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI)

Rôle et missions globales

Encouragée par la direction générale de la santé (DGS), abordée dans les recommandations de l'HAS (Haute Autorité de Santé) concernant l'éducation et le suivi des asthmatiques, et intégrée dans la PNSE (Plan National Santé Environnement) au titre du plan Asthme, la profession de Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI) se développe à travers la France mais sont peu nombreux.

Professionnels diplômés, ils sont formés pour établir un audit de l'environnement intérieur. Ils enquêtent au domicile des personnes qui en font la demande – par le biais d'un médecin, et sur prescription de celui-ci – réalisent des prélèvements (poussière, moisissures...) et des mesures d'allergènes, et établissent un diagnostic permettant ensuite de mettre en œuvre des mesures pour l'éviction des polluants domestiques, et d'adapter son habitat

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Le lien entre la qualité de l'air intérieur, la mauvaise qualité thermique du logement et des équipements (principalement de chauffage et de ventilation) et les conséquences en matière de santé (maladies respiratoires) étant évident, **le CMEI a un rôle important dans le repérage des familles en condition de précarité énergétique** et leur accompagnement pédagogique, si les sources du problème sont d'origine comportementale.

La visite d'un CMEI, qui n'intervient exclusivement qu'à la demande d'un médecin, est gratuite (sauf si il exerce en libéral)

Contact et informations

Site national: <http://www.cmei-france.fr/>

Liste et coordonnées des CMEI par département sur ces sites : <http://www.cmei-france.fr/revendeurs.php>
<http://www.airinterieurpaca.org/index.php/reseau-cei--chs>

Malgré l'implication des acteurs régionaux sur cette thématique et l'importance des enjeux liés à la santé dans le logement, on compte **moins de 10 CMEI en PACA**.

La région PACA est un précurseur sur la thématique de la qualité de l'air intérieur, expérience qu'elle peut valoriser au sein de groupes de travail nationaux (Prebat...).

le Réseau EQAIR « Expert Qualité de l'Air Intérieur », soutenu par le **Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** dans le cadre du programme AGIR/Prebat, l'**ARS PACA** (Agence Régionale de Santé) et la **DREAL PACA** (Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement) dans le cadre PRSE2, a pour but de **regrouper l'expertise** en région PACA des différentes disciplines intervenant sur **l'air intérieur** (bâtiment, chercheur, médecin, métrologues, sociologue...). Il s'agit, dans la phase expérimentale, de construire une approche commune du sujet (développer et partager les connaissances, élaboration de protocole...) et de conduire des expérimentations en commun sur des bâtiments témoins.

Sur le site du réseau EQAIR : banque d'outils en téléchargement pour les professionnels (collectivités, travailleurs sociaux...) et pour tout public. <http://www.airinterieurpaca.org/>

Le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rôle et missions globales

Les principales compétences du conseil régional sont :

- les aides à l'économie et au développement ;
- l'aménagement du territoire : élaboration du contrat de projet État-région avec l'État et du SRCAE

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) constitue l'un des principaux schémas de planification mis en place par les lois Grenelle 1 et 2. Ce schéma doit organiser et articuler plusieurs documents concernant les divers secteurs de l'énergie et du climat.

Dans le SRCAE, la lutte contre la précarité énergétique est inscrite dans les orientations liées aux thématiques bâtiments.

- l'enseignement : construction et gestion des lycées ;
- l'environnement : plan régional pour la qualité de l'air, parcs naturels régionaux et réserves naturelles régionales.
- l'organisation des transports ferroviaires régionaux ;
- la formation professionnelle : gestion des crédits AFPA, professions paramédicales ;
- les équipements structurants : certains ports et aéroports.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

La région PACA est impliquée dans les politiques de lutte contre la précarité énergétique via différents axes d'action:

- Les subventions accordées aux associations qui agissent auprès des publics démunis via ses différents services (Energie, Habitat, solidarité...)
- Son soutien à la création des postes éco diagnostiqueurs

Cette aide vise à soutenir la création d'emploi d'écodiagnostiqueur, dont le rôle est d'identifier les ménages ayant des difficultés à payer leurs factures d'énergie ou se chauffer correctement et de les accompagner sur des économies d'énergie. Les structures employeuses qui peuvent bénéficier de l'aide Région sont les collectivités ou les associations travaillant sur le sujet de la précarité.

- Sa politique de soutien à la réhabilitation des logements (Parc social et parc privé) via la Direction de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain – Service Habitat foncier urbanisme
- Son soutien depuis 2010 à l'animation du RREP, via la Direction du Développement Soutenable et du Climat, Service Energie, Climat, Air.

Contact et informations

- Synthèse du SRCAE : <http://oreca.regionpaca.fr/schema-regional-climat-air-energie/srcae-provence-alpes-cote-dazur.html>
- Informations sur la politique de l'habitat et du logement : <http://www.regionpaca.fr/amenager-le-territoire/foncier-urbanisme-habitat-et-logement/habitat-et-logement.html>
- Dispositif d'aide Ecodiagnostiqueur : <http://energiepaca.fr/poste-deco-diagnostiqueur-precarite-energetique/>

Pour visualiser les structures qui dispose d'un écodiagnostiqueur : voir cartographie du RREP

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zPew2cwrPRbE.kut-brzW47b4>

Les 2 directions les plus impliquées dans le soutien aux actions de lutte contre la précarité énergétique et l'amélioration énergétique des logements :

- Direction de l'Habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain – Service Habitat foncier urbanisme
- Direction du Développement Soutenable et du Climat, Service Energie, Climat, Air.

Hôtel de Région

27, place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Tél. : 04 91 57 50 57

Conseils Départementaux

Rôle et missions globales

Avec la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, l'assemblée qui dirige le département prend le nom de **conseil départemental** (en remplacement de la précédente appellation de conseil général). Les conseillers départementaux sont élus pour six ans.

La loi du 27 janvier 2014 désigne le département comme **"chef de file" en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires**

Son action concerne **notamment** : l'enfance : aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI), adoption, soutien aux familles en difficulté financière; les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap, les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) ; les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active ; **la contribution à la résorption de la précarité énergétique.**

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Dans le cadre de leur compétence d'**aide au logement**, les conseils départementaux accordent des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

04 - Alpes de Haute-Provence

Intégration d'une fiche lutte contre la précarité énergétique dans le future PDALPD

*Accompagnement social eau énergie porté par le PACT04
Auto réhabilitation accompagnée axée sur la rénovation thermique portée par énerg'éthique04*

Service logement Pôle solidarités 13 rue du docteur Romieu - CS 70216 - 04995 Digne-les-Bains CEDEX 9 / 04 92 30 07 89

05 - Hautes-Alpes

Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans les Hautes-Alpes : Création d'un Pôle Départemental (PDLHI- PE) et mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général (PIG)
2 fiches ressources

<http://www.energie-climat.hautes-alpes.fr/index.php/plan-d-action-pcet/habitat/56-action-6-engager-et-coordonner-un-programme-de-lutte-contre-la-precarite-energetique-complementaire-au-pig>

<http://www.energie-climat.hautes-alpes.fr/index.php/plan-d-action-pcet/habitat/55-action-5-mettre-en-oeuvre-le-programme-departemental-de-lutte-contre-la-precarite-energetique-pig-precarite-habitat-indigne>

Service Aménagement Site Saint-Louis Route de Malcombe
05000 GAP 04.86.15.35.61

Certains départements disposent de Maisons départementales de la solidarité : accompagnement à la gestion du budget, aide au montage de dossier FSL... se renseigner auprès des départements.

Les **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** ont un volet permettant d'apporter une aide aux factures impayées d'énergie et d'eau sous conditions de ressources : le FSE (Fond Solidarité Energie). Les montants et conditions sont variables d'un département à l'autre.

Certains conseils départementaux complètent ces aides par des actions curatives ou préventives (accompagnements individuels ou collectifs, financement partiels de petits travaux ...) dans le cadre de leur **Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'habitat des Plus Défavorisés (PDALHPD)** copiloté par l'Etat et le Département.

Les principaux partenaires des départements participants aux commissions d'attribution des aides : CAF, communes, intercommunalités, fournisseurs d'énergie, bailleurs, associations d'aide à la personne, associations de gestion locative....

Contacts et informations

Les actions de lutte contre la précarité énergétique s'inscrivent dans les différents plans principalement les PCET PIG et ou PDALHPD. Par ailleurs, les départements soutiennent aussi les projets de lutte contre la précarité énergétique par subventions aux associations. Dans les contacts ci-dessous nous précisons les actions lutte contre la précarité énergétique inscrites dans les PDALPD.

06 - Alpes Maritimes

PDALPD 2014- 2018 / Action Prévenir la précarité énergétique
Service Habitat et Cohésion sociale 27, Bd Paul Montec
06000 Nice 04.97.18.79.55

13 Bouches du Rhône

PDLALHPD en cours d'écriture, création d'un groupe de travail sur la précarité énergétique
Animation du plan par l'ADIL 13
Service logement Conseil départemental des Bouches-du-Rhône Hôtel du Département 52, av. St Just - cedex 20
13000 MARSEILLE 04.91.21.30.35

Conseil départemental du Var

PDALPD Mai 2011 – Mai 2016 fiche action 10 « Lutte contre la précarité énergétique »
Service Rénovation Urbaine et Logement des Plus Démunis
Direction de l'Habitat 390 avenue des Lices BP 1303 83076
Toulon cedex Toulon 04,83,95,61,42

84 – Vaucluse

Service solidarité logement BP 90958 84000 AVIGNON
Cedex 04,90,16,19,22

Intercommunalité ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et Communes

Les territoires en Région Provence Alpes Côte d'Azur

1 métropole Nice Côte d'azur (+ une nouvelle métropole en 2016 Aix Marseille Provence)
1 communauté urbaine (Marseille Provence Métropole – MPM)
17 communautés d'agglomération
65 communautés de communes
1 syndicat d'agglomération nouvelle
958 communes

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Les **intercommunalités et communes**, dans le cadre de leurs compétences obligatoires ou optionnelles liées à l'habitat, la politique de la ville et l'urbanisme, développent des programmes d'actions en direction de l'habitat : OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, PIG : Programme d'Intérêt Général permettant d'apporter, à côté de l'Anah, des aides aux travaux pour les propriétaires privés.

L'animation de ces programmes est généralement confiée à un opérateur.

Elles peuvent également mettre en œuvre des aides ciblées sur certains équipements ou travaux générant des économies d'énergie (isolation, solaire...) et créer ou soutenir un service de conseil comme les Espace Info-Energie.

Dans les communes

Le Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale (CCAS ou CIAS) permet :

- L'établissement des dossiers d'aide sociale et d'aide médicale : enquêtes sociales, établissement du dossier et sa transmission à l'autorité compétente
- La mise en œuvre d'une action sociale générale : animation une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il peut intervenir au moyen de prestations en espèces, remboursables ou non, et de prestations en nature.
- La coordination : fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale et d'action sociale et résidant sur la commune ou les communes considérées (les informations nominatives de ce fichier sont protégées par le secret professionnel). Dans le domaine de l'action sociale générale, le CCAS mène ses interventions en liaison étroite avec les services et institutions publics et privés de caractère social. Il peut mettre en œuvre, à cette occasion, des moyens ou des structures de concertation et de coordination.

Certaines communes ont un politique volontariste en termes d'aides locales aux travaux de rénovation via des exonérations partielles ou totales de la taxe foncière, des subventions pour la rénovation de façade etc... Chaque commune détermine sa politique d'aide, les renseignements sont à prendre auprès du service urbanisme.

Contact et informations

Pour les intercommunalités Services habitat, logement

Pour les communes : CCAS ou services urbanisme

Sur la cartographie du RREP, vous retrouverez les collectivités qui se sont identifiées comme acteur de la lutte contre la précarité énergétique.

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zPew2cwrPRbE.kut-brzW47b4>

Pour connaître les programmes d'amélioration de l'habitat sur chaque territoire, l'ANAH a mis en ligne une cartographie par départements.

<http://www.lesopah.fr/>

LES ORGANISMES SOCIAUX

Caisses d'Allocations familiales



Rôle et missions globales

Acteur de la solidarité nationale, la branche Famille de la Sécurité sociale désigne le réseau des **103 Caisses d'Allocations Familiales** (CAF) piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF). La Caisse d'allocations familiales est un organisme de droit privé, gérant un service public pour ses allocataires.

Elle agit en concertation au sein d'un **vaste réseau de partenaires** :

- Insertion - Social - Emploi : ASSEDIC,
- Précarité Insertion : Préfecture, Commission Locale d'Insertion, CHRS,
- Information des familles : UDAF, Associations,
- Handicap : CAT, CDES, COTOREP,
- Logement : FSL, SDAPL, Bailleurs, OPHLM,
- Vacances loisirs : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, Municipalités,
- Accueil des jeunes enfants : PMI, Municipalités,
- Coordination interbranches : Caisse Nationale des Allocations Familiales, Caisse de Mutualité Sociale Agricole, Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Centre-Ouest, Direction Régionale de la Sécurité Sociale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie ...

La Caisse d'allocations familiales a pour ambition de faciliter la vie des familles par :

- Des **prestations sociales** et des **aides financières** aux familles, aux associations et aux collectivités locales
- Une **action sociale** dont les interventions ont pour objet :
 - l'accueil des enfants,
 - le temps libre des enfants, des jeunes et de leur famille,
 - le soutien à la fonction parentale,
 - **l'habitat et l'animation de la vie sociale.**

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Les CAF participent aux dispositifs partenariaux de **lutte contre l'habitat dégradé** par le versement des différentes **prestations aux ménages liés au logement** (Aide personnalisée au logement, Allocation de logement sociale, Allocation de logement familiale, Prime de déménagement, Prêt à l'amélioration de l'habitat).

Elles peuvent mettre en œuvre la **suspension du tiers payant**, dans le cadre de négociations avec le propriétaire pour le traitement d'un logement non décent. En cas de doute sur la qualité d'un logement, les contrôleurs aux prestations peuvent, lors d'un contrôle à domicile, **signaler un logement dégradé**.

Dans le cadre de son **action sociale**, la CAF peut également **mettre en place et animer des actions** visant à faire de la prévention à la précarité énergétique à destinations de ses allocataires (ateliers...).

Cf; cartographie RREP pour connaître les actions CAF 13 et CAF 84

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zPew2cwrPRbE.kut-brzW47b4>

Contact et informations

Site national (portail): <http://www.caf.fr/>
 Simulation en ligne des aides au logement
<http://www.caf.fr/wps/portal/caffr/aideset services/lesservicesenligne/estimervosdroits/lelogement>

Pour l'habitat, il existe **plusieurs types de prêts** remboursables par retenues sur les prestations versées:

- Un **prêt à l'amélioration de l'habitat** pour la résidence principale, destiné à financer des travaux de réparation, d'assainissement, d'amélioration (chauffage, sanitaire), d'agrandissement ou de division, d'isolation thermique. Son montant dépend du coût des travaux.
- Un **prêt social pour l'amélioration de l'habitat** (délivré par la CAF dans le cadre de son action sociale) aux conditions variables selon les caisses.
- Un **prêt d'équipement mobilier** réservé à l'achat de **mobilier " prioritaire** et un **prêt d'équipement ménager** pour l'achat de **certaines appareils spécifiques** (électroménager, cuisson, production d'eau chaude, chauffage...). D'un montant variable selon les caisses, il est directement versé au fournisseur du matériel acheté. Son remboursement s'effectue sur une durée également variable selon les caisses.
- Un **prêt à l'installation dans un nouveau logement** sans intérêt mais d'un montant variable selon les caisses, il vise à aider le paiement des 1ers loyers, dépôt de garantie, assurance, ouverture des compteurs...

Mutualité Sociale Agricole



Rôle et missions globales

La MSA (Mutualité sociale agricole) assure la protection sociale du monde agricole et rural. (Environ 350 000 ressortissants au régime agricole en PACA, Source MAS chiffres clé au 1^{er} juillet 2013). A ce titre, elle prend en charge les actifs non salariés, comme les chefs d'exploitation ou les employeurs de main-d'œuvre, les salariés agricoles, ainsi que leurs ayants droit et les retraités.

La MSA est organisée en réseau et agit de manière décentralisée. La Caisse centrale (CCMSA) représente la MSA au niveau national, notamment auprès des pouvoirs publics. Elle contribue à la mise en œuvre de la politique sociale agricole en liaison avec les caisses départementales et pluridépartementales.

Elle mène aussi des actions à caractère sanitaire et social en complément de la protection sociale légale.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

La MSA apporte pour ses bénéficiaires les mêmes **prestations légales d'aides au logement** que la CAF (Aide personnalisée au logement, Allocation de logement sociale, Allocation de logement familiale, prêt à l'amélioration de l'habitat).

Elle peut également selon les caisses, aider en fonction des ressources à :

- s'équiper et s'installer dans son logement,
- réaliser des travaux pour l'adapter de manière durable à ses besoins grâce à une aide financière,
- favoriser l'accès et le maintien à domicile.

La CCMSA, au travers d'**appels à projets « sites Habitat »** initiés depuis 2003 autour de thématiques comme le logement des jeunes, celui des saisonniers agricoles, la **maîtrise de l'énergie**, le développement durable... soutient des initiatives originales ou à caractère expérimental lancées par des partenaires.

Contact et informations

Site national: <http://www.msa.fr/>

Coordonnées des sites locaux

04 - Alpes de Haute-Provence et 05 - Hautes Alpes

MSA Alpes-Vaucluse
25 bis avenue Commandant Dumont, BP 79, 05015
GAP Cedex // 04.92.40.11.00
Assistance Internet : 09.69.39.22.53
<http://www.msa-alpesvaucluse.fr>

06 - Alpes-Maritimes

MSA Provence-Azur
Adresse postale : CS 70001, 13416 Marseille Cedex
20
Accueil : 17 rue Robert Latouche, 06294 NICE
Cedex 3 // 04 94 60 38 38
Assistance Internet : 09 69 39 22 87
<http://www.msaprovenceazur.fr>

13 - Bouches-du-Rhône

MSA Provence-Azur
Adresse postale : CS 70001, 13416 Marseille Cedex
20
Accueil : 152 avenue de Hambourg, 13416
MARSEILLE // 04 94 60 38 38
Assistance Internet : 09 69 39 22 87
<http://www.msaprovenceazur.fr>

83 - Var

MSA Provence-Azur
Adresse postale : CS 70001, 13416 Marseille Cedex
20
Accueil : 143 rue Jean Aicard, 83013
DRAGUIGNAN Cedex // 04 94 60 38 38
Assistance Internet : 09 69 39 22 87
<http://www.msaprovenceazur.fr>

84 - Vaucluse

MSA Alpes-Vaucluse
1 place des Maraîchers, 84056 AVIGNON Cedex 9
04.90.13.66.66
Assistance Internet : 09.69.39.22.53
<http://www.msa-alpesvaucluse.fr>

Voir action spécifique de la MSA 84 sur la cartographie du RREP :

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zPew2cwrPrbE.kut-brzW47b4>

Les bailleurs sociaux

Rôle et missions globales

Les organismes Hlm ont une activité locative (construction et gestion), de promotion de logements destinés à l'accèsion pour les personnes modestes ainsi qu'une activité de prêt. Ils peuvent également acquérir des immeubles existants pour les transformer en logements sociaux. Par ailleurs, ils mettent leur expérience et leur savoir-faire au service des collectivités locales et de leur politique de l'habitat.

Etablissements publics pour les uns, sociétés anonymes ou coopératives pour les autres, ils sont tous à but non lucratif. Ils sont regroupés au sein de l'Union sociale pour l'habitat, une confédération composée de cinq fédérations :

- Offices publics de l'habitat
- Entreprises sociales pour l'habitat
- Coopératives Hlm
- PROCIVIS UES-AP (voir fiche p. 31)
- Associations régionales : [AROHLM PACA Corse](#)

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Globalement le secteur de l'habitat social applique une politique de maîtrise des charges pour ses locataires. Cette politique permet aux logements sociaux d'avoir une performance énergétique meilleure que dans les autres secteurs résidentiels : la consommation annuelle moyenne d'un logement social est de 160 kW/m²/an alors que la moyenne, tous secteurs confondus, est aujourd'hui de 250 kW/m²/an (sources USH).

L'Union Sociale pour l'Habitat participe également à l'observatoire national de la précarité énergétique.

En PACA : le programme Région Habitat Energie Amélioration (RHEA)

Ce programme est une des réponses à la politique globale de rénovation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique dans le logement social.



Après un 1^{er} programme, RHEA 2 est lancé il a pour objectifs de :

- poursuivre l'amélioration du confort de vie des ménages logés dans le parc social,
- fixer l'objectif d'atteindre le niveau BBC rénovation par étapes, et pour les plus exemplaires le niveau BEPOS,
- soutenir les travaux sur le bâti qui doivent être « BBC compatibles »,
- contribuer à la baisse des charges par l'accompagnement des locataires et un suivi performantiel de l'exploitation de chauffage,
- promouvoir des démarches d'accompagnement des locataires aux bons usages des logements* qui doivent être systématisés lors des travaux de réhabilitation, soutenir les la création de jardins familiaux de développement social,
- supprimer le fioul et le propane comme source d'énergie notamment pour le chauffage.

*Voir les projets « bailleurs » et accompagnement des locataires menés en PACA sur la cartographie des actions de lutte contre la PE : <https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zPew2cwrPRbE.kut-brzW47b4>

Contact et informations

Pour le programme RHEA 2

AR Hlm PACA & Corse Aurélien DEROCHE - Chargé de mission Développement Durable
04 91 13 73 26 Le Saint-Georges 97, avenue de la Corse 13007 MARSEILLE

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur Eric BOUCET Chef de projet RHEA
04 91 57 55 76 27, place Jules Guesde, 13481 MARSEILLE Cedex 20

A noter qu'en PACA, le bailleur social LOGIREM dispose d'une fondation : <http://www.logirem.fr/content/fondation-dentreprise>

Site national de l'Union Sociale pour l'habitat : <http://www.union-habitat.org/> Offices publics de l'habitat : <http://www.foph.fr>
Entreprises Sociales pour l'habitat : <http://www.esh.fr/index.aspx>
Sociétés coopératives d'Hlm : www.hlm.coop

Union inter régionale, interfédérale des organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux URIOPSS

Rôle et missions globales

Fédération du secteur sanitaire et social créée en 1947, **sous le statut loi 1901**. L'URIOPSS PACA et Corse est un groupement inter-régional et inter-fédératif qui agit pour la défense des personnes les plus fragiles avec l'ensemble des organisations non lucratives qu'elle rassemble.

A elles seules, les 23 Uriopss rassemblent et apportent leur soutien, sur l'ensemble du pays, à plus de 7 200 établissements et services associatifs dans le champ de l'action sociale et sanitaire



Les missions se développent autour :

- de la promotion de la vie associative dans ses différentes composantes,
- de la représentation du secteur associatif sanitaire et social auprès des pouvoirs publics et des élus locaux,
- du soutien technique par le conseil permanent, l'audit, l'expertise associative, la formation, l'information et la documentation,
- d'un lieu de réflexion et de coordination par l'organisation de journées d'étude, l'animation de groupes et commissions de travail, la réalisation d'études, d'enquêtes, de recherches et d'actions expérimentales.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

L'URIOPSS n'a pas d'actions spécifiques sur la thématique précarité énergétique mais sa mission politique et ses services techniques, elle y contribue indirectement.

Par exemple via les commissions et groupes de travail Habitat- logement et Santé-Précarité

Contact et informations

Siège de l'Uriopss

54, rue Paradis
13286 Marseille Cedex 6
Tel : 04 96 11 02 20

accueil@uriopss-pacac.asso.fr

FOURNISSEURS D'ÉNERGIE

EDF et Engie (ex GDF Suez) -tarifs réglementés-

Rôle et missions globales

Un **fournisseur d'énergie** est une entreprise titulaire d'une autorisation de fourniture de gaz naturel délivrée par le ministre chargée de l'énergie ou s'étant déclarée auprès du ministre pour la fourniture d'électricité, et desservant au moins un consommateur final avec qui il a signé un contrat de fourniture précisant les modalités de livraison de l'énergie.

Pour en savoir sur le marché de l'énergie voir le site du médiateur de l'énergie (cf page 11)

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

En cas de litige avec le fournisseur d'électricité ou de gaz naturel, quel qu'en soit le motif, il est nécessaire d'adresser un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au **service clientèle** qui gère les réclamations. Cette démarche précède, le cas échéant, la saisie du médiateur national de l'énergie, ou l'engagement d'une procédure contentieuse.

En cas d'impayés

EDF et Engie (GDF Suez) participent à l'**apurement des factures impayées** en contribuant, avec les conseils départementaux, les organismes sociaux et les associations caritatives, aux **Fonds de Solidarité pour le Logement départementaux**.

Sans paiement après un délai de 15 jours laissé pour régulariser la situation, la **fourniture d'électricité pourra être réduite** (maintien à une puissance limitée pour faire fonctionner un minimum d'appareils électriques comme l'éclairage et le réfrigérateur) **ou suspendue**, et la **fourniture de gaz suspendue**.

Avant de procéder à la réduction ou à la coupure, le

Les fournisseurs contribuent également à la lutte contre la précarité énergétique via :

- Le soutien à des actions pilotées par des associations
- La participation à l'observatoire national de lutte contre la précarité énergétique
- Des actions spécifiques pilotées par les fournisseurs

Pour en savoir plus sur les actions précarité énergétique :

EDF: <http://strategie.edf.com/nos-priorites/societal/lutte-contre-la-precarite-energetique-40293.html>

Site EDF dédié aux économies d'énergie : <http://www.mamaisonbleuciedf.fr/>

Engie (GDF Suez): <http://www.gdfsuez.com/engagements/gdf-suez-sengage-pour-laces-a-lenergie-durable-pour-tous/gdf-suez-sengage-contre-la-precarite-energetique-en-france/>

Contact et informations

Correspondants et conseillers solidarités

Ils sont en contact avec les différents acteurs locaux de la solidarité: les services administratifs spécialisés (CAF, Assedic, CCAS, ARS, élus...) et les partenaires associatifs. Ils contribuent à la recherche de solutions adaptées aux besoins spécifiques des clients en situation de précarité.

EDF Commerce Méditerranée, Direction Collectivités, Territoires et Solidarité Méditerranée

N° Tel vert Solidarité : 7j/7j – 24h/24h 0 800 650 309

N° Tel vert Tarif Première Nécessité : du lundi au vendredi de 9h à 18h : 0 800 333 123

N° Tel vert Tarif Spécial Solidarité Gaz : 0 800 333 124

fournisseur doit envoyer un second courrier dans lequel il informe de la possibilité de **saisir le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**.

Des tarifs sociaux permettent d'alléger la facture pour les personnes ayant des revenus annuels inférieurs aux plafonds de la CMU-C, ACS ou un revenu fiscal annuel de référence:

Le **Tarif de Première Nécessité pour l'électricité (TPN)** permet de bénéficier d'une réduction du coût de l'abonnement et du prix des 100 premiers kWh consommés dans le mois. Il apporte de plus la gratuité de la mise en service et de l'enregistrement du contrat, ainsi que d'un abattement de 80% sur la facturation d'un déplacement en cas d'interruption de fourniture justifiée par un défaut de paiement.

Le **Tarif Spécial de Solidarité en gaz (TSS)** qui consiste en une déduction forfaitaire. Il permet également de bénéficier des mêmes abattements sur la facturation d'un déplacement qu'avec le TPN.

Engie- GDF SUEZ

Formulaire web destiné aux professionnels (social, asso, autres..) pour alerter d'une situation : <https://www.dolcevit-solidarite-servicesociaux.fr>

N° solidarité : pour les clients en difficulté : 0800 106 168

N° solidarité pour les professionnels : (collectivités, acteurs sociaux...) 0810 120 975

Site énergie-info développé par la Commission de Régulation de

l'Énergie: <http://www.energie-info.fr/>

Site EDF (tarif réglementé) : <http://bleuciel.edf.com/abonnement-et-contrat/les-prix/les-prix-de-l-electricite/tarif-bleu-47798.html>

Site Engie GDF Suez (tarif réglementé) :

http://www.dolcevit.gazdefrance.fr/portailClients/client/c/2/offres_services/Gaz_naturel/gaz_tarif_regl

Autres fournisseurs

Rôle et missions globales

Le fournisseur assure la vente d'énergie qu'il a produite ou achetée. Depuis le 1er juillet 2007 (ouverture des marchés), ses activités sont soumises à la concurrence, tous clients confondus. Les offres de marché sont donc des offres dont les prix sont librement fixés par les fournisseurs.

Une douzaine de fournisseurs d'électricité et/ou de gaz pour les clients particuliers sont présents dans au moins 90 % des communes raccordées en France.

Identifiés dans le site de la Commission de régulation de l'Énergie, ce sont par ordre alphabétique : Altergaz, Alterna, Anrtargaz, Bleu Ciel d'EDF, Direct Energie, Enercoop, Enerest, Energem, Gaz de France Dolce Vita, Lampiris, Planète OUI, Poweo.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

La plupart des fournisseurs proposent des services d'assistance, des conseils et outils pour mieux consommer son énergie, des modes de paiement adaptés (mensualisation).

Les **tarifs sociaux** du gaz (TSS) sont appliqués de la même manière que le fournisseur historique (voir p. précédente), et ceux de l'électricité (TPN) sont depuis le 15 novembre 2013 applicables également à tous les fournisseurs

Contact et informations

Site d'information énergie-info développé par la Commission de Régulation de l'Énergie: <http://www.energie-info.fr/>

Liste complète des fournisseurs nationaux de gaz et d'électricité pour les particuliers : http://www.energie-info.fr/fichier/Liste_Fourn_Particuliers.pdf

Fondations, associations et opérateurs

Fondation Abbé Pierre (FAP)

Rôle et missions spécifiques à la Précarité énergétique

Les Agences régionales de la Fondation soutiennent les acteurs locaux qui cherchent à développer une offre de logements accessibles au plus grand nombre. Expertise, soutien financier, aide logistique sont autant de leviers qu'elle actionne dès qu'il s'agit de donner un toit à ceux et celles qui n'en ont pas les moyens

Depuis 2005, la Fondation s'est engagée activement dans la lutte contre la précarité énergétique :

Elle est **membre du Réseau des acteurs de la Pauvreté et de la Précarité dans le logement** (Rappel). Elle a co-animé et rédigé en 2009 le rapport "Précarité énergétique" du Plan Bâtiment Grenelle ; elle est intervenue et a participé aux Tables rondes de l'efficacité énergétique en 2011 et à la coordination qui a

donné lieu à l'élaboration du **Manifeste 2012 "Habitat, précarité sociale et énergie"** cosigné par 35 ONG environnementales et sociales.



Elle a été partie prenante dans le **Débat national sur la transition énergétique** (automne 2012 à juillet 2013) qui a retenu ses recommandations dans la synthèse des travaux qui a été rendue.

La Fondation continue d'interpeller les pouvoirs publics et de s'associer au travail des acteurs de terrain ; elle s'implique fortement dans la réflexion qui doit aboutir à une loi de programmation sur la transition énergétique.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

À travers ses différents programmes de production de logements très sociaux, la Fondation participe activement à la lutte contre la précarité énergétique : elle est intervenue dans le **financement et la production ou la rénovation de 7 000 logements économes destinés à des personnes à revenus modestes**.

Le programme "**Toits d'abord**", est une action de production de logements thermiquement performants sur tout le territoire, l'objectif de chaque opération étant de ramener la dépense contrainte des ménages en difficulté à un niveau acceptable et compatible avec une insertion durable.

http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/plaquette_toits_dabord_2014.pdf

En PACA, le programme concerne 475 logements (soit 10% environ sur le total des logements produits en France : 5100)

Le programme **SOS Taudis** vise l'amélioration thermique de logement dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/ameliorer-et-rendre-lhabitat-decent/sos-taudis-lutter-contre-lhabitat-indigne>

La FAP et la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne développent le « **microcrédit habitat** » auprès des propriétaires en situation de fragilité. <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-publications/communiqués-de-presse/la-fondation-abbe-pierre-et-la-federation-nationale-des-caisses-depargne-lancent-le-microcredit-habitat>

Et aussi ...

La Fondation Abbé Pierre a initié en 2012 avec le GEFOSAT, association spécialisée dans la maîtrise de l'énergie (Dans l'Hérault) une **étude sur ses conséquences sanitaires** : <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/ameliorer-rendre-lhabit-decent/quand-cest-le-logement-qui-rend-malade-etude-herault>

Solifap, société par actions simplifiée (SAS), à capital variable d'un montant minimum d'1M€ agréée Entreprise Solidaire par la Préfecture de Paris, tient à mettre en place des leviers opérationnels d'investissement, actionnés dans une forte dynamique **d'accompagnement des acteurs associatifs**. Elle complète ainsi de manière innovante le soutien actuel de la Fondation sous forme de subventions aux actions de lutte contre le mal-logement (pour en savoir plus : <http://www.fondation-abbe-pierre.fr/solifap>)

Contact

Fondation Abbé Pierre Agence régionale PACA

16/20 rue Loubon MARSEILLE 04 91 50 61 77 et 04 91 50 67 65 agr-paca@fondation-abbe-pierre.fr

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/paca>

Autres fondations et associations caritatives

Rôle et missions

Une association caritative est une association à but non lucratif dont l'objectif est de porter secours et assistance aux plus démunis. Le terme d'association caritative n'existe pas au niveau légal en France. Ce qui s'en rapproche le plus est celui d'association d'utilité publique ce qui lui permet de bénéficier d'avantages spécifiques (elle peut recevoir, outre des dons manuels, des donations et des legs).

Les domaines d'interventions des associations caritatives sont divers (enfance, santé, action sociale, action internationale, développement durable) et généralement basés sur le bénévolat.

Dans le domaine du logement les plus connues et actives sont Emmaus et la Fondation Abbé Pierre, le Secours Catholique, le Secours populaire, Restos du cœur, Droit au logement, Armée du salut...

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Les associations caritatives s'engagent sur le logement sous différents axes :

- Militantisme auprès des instances décisionnelles
- Action et soutien sur le terrain (accompagnement des familles dans l'accès et le maintien, hébergement d'urgence, aides financières ponctuelles souvent complémentaires aux dispositifs légaux...)
- Etudes et enquêtes (ex. : rapport annuel sur le mal logement en France de la Fondation Abbé Pierre)

Quelques sites d'associations et de fondations menant et ou soutenant des actions en lien avec la lutte contre la précarité énergétique

<http://www.armeedulsalut.fr/>

<http://www.croix-rouge.fr/>

<http://droitaulogement.org/>

<http://www.habitat-humanisme.org/provence/accueil>

<http://www.fondationdefrance.org/>

<http://www.fondation-macif.org/>

<http://www.petitsfreres.asso.fr/>

<http://www.restosducoeur.org/>

<http://www.secours-catholique.org/> En 2012, 40 % des demandes d'aide des personnes soutenues par le Secours Catholique étaient liées en partie à la difficulté éprouvée à faire face aux factures d'énergie.

<http://www.secourspopulaire.fr/>

Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)



Rôle et missions globales

L'ANIL / Agence Nationale pour l'Information sur le Logement est chargée de l'animation et du développement du réseau. Elle suscite la création des ADIL, accorde un avis favorable ouvrant droit à l'agrément du ministère chargé du logement, et apporte un appui permanent au fonctionnement des ADIL existantes, en matière de documentation, d'information, de formation et d'études. L'ANIL est une association qui regroupe le ministère chargé du Logement, les collectivités locales, l'Union Sociale pour l'Habitat, Action Logement (1 % logement), la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), les représentants des professionnels du logement, les associations familiales et d'usagers.

Les ADIL / Agences Départementales d'Information sur le Logement assurent au plan local le conseil aux

particuliers.

Chaque ADIL **offre gratuitement** aux particuliers un conseil complet sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement. Nombre d'entre elles disposent d'un fichier des logements neufs à la vente, à la location et des lotissements. Les ADIL analysent en outre l'information recueillie auprès du public et de ses partenaires

Les ressources d'une ADIL proviennent principalement des collectivités locales, du ministère en charge du Logement, d'Action Logement (1% logement), des organismes d'HLM et des Caisses d'Allocations Familiales. Le reste est apporté par divers intervenants dans le secteur du logement.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Les ADIL apportent principalement des conseils juridiques, financiers et techniques (une partie des ADIL sont également Espaces Info-Energie).

L'ADIL intervient dans la lutte contre l'habitat dégradé dans le cadre global de sa mission d'information juridique sur le logement définie par l'Etat (décret du 7 novembre 2007).

Elle assure les missions suivantes :

- Analyse juridique de la situation respective du locataire et du propriétaire, notamment au vu de diagnostics
- Agréés concluant au caractère dégradé du logement.
- Conseils juridiques sur la suite à donner par le locataire et le propriétaire.
- Orientation si nécessaire vers les opérateurs spécialisés

dans l'amélioration de l'Habitat.

- Services aux partenaires : actions de formation

L'Anil et son réseau d'ADIL procèdent également à des analyses et commentaires sur les textes réglementaires et sujets d'actualités et sélectionnent la jurisprudence intéressant le logement. A ce titre l'ADIL peut être un outil utile dans le cadre de règlement de litiges.

Les ADIL font également partie du réseau des Points Renovation Info Service (PRIS) depuis la mise en place du Plan de Renovation Energétique de l'Habitat en septembre 2013.



Contact et informations

Site national: <http://www.anil.org/fr/>

ADIL DES HAUTES-ALPES

<http://www.adil05.org>

04 92 21 05 98

(Voir le rapport de l'observatoire de l'habitat indigne :

<http://www.hautes-alpes.gouv.fr/observatoire-de-l-habitat-indigne-a3810.html>)

ADIL DES ALPES-MARITIMES

<http://www.adil06.org/>

Nice

04 93 98 77 57

Cannes

04 93 39 38 00

ADIL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

<http://www.adil13.org/>

04 96 11 12 00

contact@adil13.org

ADIL DU VAR

Toulon

<http://www.adil83.org/>

04 94 22 65 80

adil@adil83.org

Draguignan

04 94 22 76 36

draguignan@adil83.org

ADIL DU VAUCLUSE

<http://www.adil84.fr>

04 90 16 34 34

Pas d'ADIL dans les Alpes de Haute Provence

Associations pour l'auto réhabilitation accompagnée

Rôle et missions globales

L'auto-réhabilitation accompagnée est une démarche basée sur la participation des personnes à l'amélioration de leur habitat, qu'elles soient locataires ou propriétaires. Les chantiers sont encadrés par des animateurs techniques qualifiés dans les métiers du bâtiment et peuvent rassembler des jeunes volontaires et des bénévoles.

Les **territoires d'interventions** sont les parcs sociaux et privés, les centres anciens, les copropriétés dégradées, les logements diffus en milieu rural,... Ces opérations mobilisent différents partenaires (Collectivités territoriales, Caf, MSA, CCAS, Bailleurs, ACSE, Fondations...) investis dans les politiques de l'habitat, de la cohésion sociale et de l'amélioration du cadre de vie.

Les principales associations œuvrant dans ce domaine au niveau national sont : Les compagnons bâtisseurs, IGLOO : Démarche d'insertion globale par le logement et l'emploi

La structure PADES (Programme Autoproduction et Développement Social) a été créé en 1996 pour favoriser l'émergence de nouveaux opérateurs et faire en sorte que l'accompagnement à l'autoproduction devienne un outil ordinaire des politiques de développement social. C'est un pôle de ressources méthodologiques et de mise en réseau des acteurs.

En région PACA, les Compagnons Bâtisseurs Provence sont les plus actifs et dynamiques.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Les associations du réseau Compagnons Bâtisseurs, par exemple, interviennent sur le confort et l'efficacité énergétique des logements : elles **accompagnent les ménages** dans la maîtrise de leurs consommations à domicile (pose de kit énergie, suivi individualisé des consommations), **mobilisent les aides financières** adaptées aux budgets des personnes modestes et réalisent avec elles, les **travaux d'éco-réhabilitation** (isolation, ventilation, chauffage, aménagements sanitaires...).

Elles mettent en œuvre dans certains cas, des **médiations avec les propriétaires bailleurs** pour déclencher des rénovations cohérentes.

Parallèlement, elles organisent des **animations collectives** sur des thèmes concrets liés à l'habitat, la maîtrise des énergies et le développement durable.

Quelques actions phares des Compagnons bâtisseurs en PACA

- Dans le Var : « Consommer mieux pour consommer moins »
- « Auto réhabilitation accompagnée et lutte contre la précarité énergétique en Pays d'Aix »
- Plateforme Solibat : Collecte de matériaux et de compétences destinée aux ménages en précarité énergétique, économique ou sociale.



Cf; cartographie RREP pour connaître le détail des actions des CB Provence

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zPew2cwrPRbE.kut-brzW47b4>

Contact et informations

Compagnons Bâtisseurs Provence : 2 antennes en PACA

- Marseille 7 rue Edouard Pons – 13006 Marseille

Tél. : 04 91 50 03 83 – Fax : 04 91 50 04 64

cbprovence@compagnonsbatisseurs.eu

<http://www.compagnonsbatisseurs.org/>

- Antenne du Var : 4 place Barboulin - 83410 Saint-Maximin

Le PADES en PACA

Guy ROUSTANG, économiste, administrateur - guy.roustang@wanadoo.fr

<http://www.padesautoproduction.net/>

Voir aussi Energ'éthique 04 rubrique SCIC

Les associations et opérateurs logement et habitat

Rôle et missions globales

Les opérateurs spécialisés dans l'amélioration de l'habitat et habilités par l'ANAH ont 2 missions principales :

L'accompagnement direct des ménages dans la remise aux normes et l'amélioration de leur logement.

Le soutien aux politiques locales de l'habitat, animation de dispositifs (OPAH et PIG...). L'opérateur ou « animateur », est chargé d'assister le maître d'ouvrage dans le suivi opérationnel du programme. L'opérateur est chargé **d'informer les propriétaires** sur le programme et sur les **aides financières** qui subventionnent les travaux. Il **conseille** les propriétaires et leur apporte l'assistance nécessaire (administrative, technique, juridique et sociale) pour réaliser les travaux. L'opérateur constitue **l'interlocuteur privilégié du public bénéficiaire des subventions de l'Anah**.

Les types d'opérateurs rencontrés sont :

- de type associatif : fédération des Pact-Arim, réseau Habitat et Développement (H&D)...

Contact et informations

La liste des opérateurs cités ci-dessous est susceptible d'évoluer en fonction des obtentions des marchés OPAH, PIG...

Sont donc présentés ici l'ensemble des structures qui sont ou ont été opérateurs ANAH. Ne sont pas toujours indiquées les secteurs d'interventions car mouvants et nombreux. Ces secteurs peuvent être définis par des opérations programmées spécifiques et ou en diffus. (Sources : données DREAL PACA, Service habitat Foncier Région PACA et sites web des structures).

Le réseau HABITAT & DÉVELOPPEMENT est au service de l'amélioration de l'habitat et des conditions de vie. Il participe notamment à la production d'une offre locative à loyers maîtrisés, au maintien à domicile des personnes âgées et à lutte contre l'habitat indigne : <http://www.habitatdeveloppement.fr>

H&D Vaucluse - SICA 84

84510 Caumont sur Durance - 04.90.23.12.12

<http://www.hd84.com>

hd84@orange-business.fr et sica-hr84@orange-business.fr

- Bureaux d'étude privés, cabinet d'architectes...
- EPL : Entreprises Publiques Locales (anciennement SEM)
- Collectivités en régie

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

- Accueil et information de la population
- Démarches auprès des propriétaires
- Conseils techniques, juridiques et financiers
- Montage et instruction des dossiers de subvention
- Actions d'accompagnement liées au relogement

Dans le cadre des études et animations de suivi opérationnel d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat qui leur sont confiées, les opérateurs peuvent donc **mener ou accompagner des actions directes de repérage et d'accompagnement (financier, juridique et technique) des publics en précarité énergétique**.

H&D Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse (ADRM)

13003 MARSEILLE - 04 91 50 18 68 - Ou 04 91 62 40 41 -

siege@adrim.fr

Groupement ADRIM H& D + Atelier des Villes-secteur Arles Crau Camargue Montagnette

Le réseau des PACT

Les associations PACT sont des tiers intervenants entre les collectivités, l'habitant et les organismes financeurs. Amélioration de l'habitat, insertion sociale par le logement, production et gestion de logements, actions d'information sur les consommations d'énergie. Les PACT cités ci parés sont habilités ANAH, les autres PACT de PACA sont référencés dans d'autres rubriques de cet annuaire. http://www.pact-habitat.org/provence_alpes_cote_azur.html

PACT 04 - Digne les bains - 04 92 36 08 16 ou 04 92 36 11 35 -

<http://www.pact04.org/indexpact04.html>

Calhaura PACT 05 – GAP- 04 92 51 53 34 - <http://www.pact-05.org/>

Pact 06 NICE - sif-pact06@pact-habitat.org – 04 93 80 76 26

- <http://www.pact06.fr/>

PACT 13 Marseille <http://www.pact13.fr/> - 04 91 11 63 10

contact@pact13.fr

Pact 83 - 83160 LA VALETTE 04 94 22 65 85 var@pact83.org

Les sociétés de conseils et de services et bureaux d'études

URBANIS - PACA

Elabore et anime, pour le compte des villes, des collectivités territoriales, et de l'Etat, des opérations de réhabilitation des quartiers anciens (OPAH, PIG) et des copropriétés dégradées, des politiques locales de l'habitat (PLH, MOUS) et des projets d'urbanisme. Habilité par l'Anah pour l'Assistance à Maîtrise

d'Ouvrage, Urbanis accompagne les propriétaires privés dans leurs projets de rénovation, énergétique et globale.

Renseignements auprès de l'antenne régionale de

Marseille : 26 cours Pierre Puget 13006 Marseille- 04 86 26 06

85 marseille.ua@urbanis.fr 04 91 00 38 20 pour les particuliers /

04 91 00 38 26 pour les collectivités marseille@urbanis.fr

<http://www.urbanis.fr/>

Territoires & Habitat

9, rue du Chevalier Paul - 13002 Marseille - 04 91 03 66 00 -
direction@territoires-et-habitat.com
 Maîtrise d'œuvre, Urbanisme et aménagement, Habitat.

Citémétrie- PACA (Nice et Marseille)

Bureau d'étude spécialisé en « habitat » Etude pré-opérationnelle
 Suivi-animation d'opération de réhabilitation Assistance et conseil
 stratégique à maîtrise d'ouvrage notamment dans les Centres
 anciens/co-propriétés dégradées - <http://www.citemetrie.fr/>

Les Sociétés d'Economie Mixte "d'aménagement" ou "d'équipement" et Société Anonyme Publique Locale (SPL)

Grasse développement (SPL)- 06

Pays de Grasse Développement, aménagement urbain et
 économique, animation d'équipes opérationnelles, d'opérations de
 construction ou de réhabilitation.
<http://www.paysdegrassedeveloppement.fr/la-spl-pays-de-grasse-developpement>

SEMIVAL (SEM)-06

Société d'économie mixte vallaurienne 04 93 64 04 56

SEMEPA- 13

Société d'Economie Mixte d'Equipement du Pays d'Aix, réhabilitation
 des centres villes - <http://www.semepa.fr> - 04.42.16.04.04 -
semepa@wanadoo.fr - Antennes à Trets et Pertuis.

Façoneo SAEMPA (Pays d'Aubagne et de l'Etoile)- 13

Société Publique Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour
 l'Aménagement et la Construction. Redonner vie aux centres
 anciens et lutter contre l'habitat indigne, aménager de nouveaux

Autres opérateurs : associatif ou communal

La maison de Brignoles – Commune de Brignoles- 83 (action communale)

Accueil et accompagnement des projets de rénovation pour
 les habitants de la commune : Conseils techniques,
 financiers, juridiques, administratifs et fiscaux gratuits
[//">maisondebrignoles@brignoles.fr //](mailto:maisondebrignoles@brignoles.fr)

quartiers, construire des équipements publics et construire des
 logements pour tous.- 04 42 84 47 98 – <http://faconeo.com/faconeo/>

Société Locale d'Equipement et d'Aménagement de l'aire Marseillaise SOLEAM- 13

Société publique locale. Entre autres missions : lutte contre l'insalubrité,
 actions en faveur du renouvellement urbain.
 - 04 88 91 91 91- <http://www.soleam.net/>

Var Aménagement Développement (SEM)- 83

Intervient sur l'ensemble du département du Var dans les domaines de
 l'aménagement, de la construction ou de la réhabilitation d'équipements
 publics et de la rénovation urbaine. <http://www.var-amenagement-developpement.fr/renovation-construction-rehabilitation-contact.html>

SAGEP (S.P.L.) -83

Réalisation d'opérations d'aménagement et de gestion publique. 83951
 LA GARDE - 04 94 08 63 08- siege@sagem-lagarde.com

Compagnons bâtisseurs de Provence-Antenne 83

Auto réhabilitation dans le cadre d'opérations programmées et
 secteur diffus. lhi@compagnonsbattisseurs.org

Dispositifs	Dpmt	Maître d'ouvrage	date de début d'effet	date de fin d'effet	Equipe de suivi animation
OPAH Copropriété ancienne cite miniere	04	COMMUNE SAINT MAIME	21/12/2013	20/12/2019	PACT 04
OPAH RU centre ancien Digne	04	COMMUNE DIGNE LES BAINS	01/09/2010	31/12/2015	PACT 04
PIG DEPARTEMENTAL LHI PE	05	DEPARTEMENT HAUTES ALPES	17/12/2013	16/12/2016	PACT CALHAURA
OPAH RR CC du Laragnais	05	CC DU LARAGNAIS	05/12/2012	04/12/2015	PACT CALHAURA
OPAH TB	06	COMMUNE CANNES	02/04/2010	01/04/2015	CITEMETRIE
OPAH RU centre ancien	06	COMMUNE VALLAURIS	07/02/2011	31/12/2015	SEMIVAL
OPAH Pays de Grasse	06	CA PAYS DE GRASSE	25/03/2013	24/03/2016	SEM du PAYS DE GRASSE
OPAH RU Nice	06	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	10/03/2014	09/03/2019	CITEMETRIE
PIG Métropole NCA	06	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	08/09/2014	07/09/2017	URBANIS
PIG de la CASA	06	CA SOPHIA ANTIPOLIS	21/05/2015	20/05/2018	
OPAH centre ancien AIX - n°6	13	COMMUNE AIX EN PROVENCE	17/07/2013	31/12/2015	SEMEPA
OPAH RU la Ciotat centre ancien	13	COMMUNE LA CIOTAT	20/05/2010	20/05/2015	SOLEAM
OPAH ACCM n°2	13	CA ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE	08/04/2013	07/04/2018	ADRM & ATELIER DES VILLES
OPAH intercommunale PAE (9 communes)	13	CA PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	02/05/2012	02/05/2017	FACONEO
OPAH RU intercommunale PAE (3 communes)	13	CA PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE	02/05/2012	02/05/2017	FACONEO
OPAH RU Marignane PNROAD	13	COMMUNE MARIIGNANE	17/02/2012	16/02/2017	URBANIS
OPAH interco SAN Ouest Provence	13	SAN OUEST PROVENCE	05/09/2012	04/09/2017	PACT 13
PIG Agglopoie Salon	13	CA AGGLOPOLE	15/11/2013	14/11/2016	URBANIS
PIG MPM	13	CU MARSEILLE PROVENCE METROPOLE	15/12/2014	31/12/2019	URBANIS-PACT13-ETH-ADRM
OPAH RU Brignoles centre ancien	83	COMMUNE BRIGNOLES	21/05/2010	20/05/2015	MAISON DE BRIGNOLES
PIG CC Sainte Baume Mont Aurélien	83	CC SAINTE BAUME MONT AURELIEN	20/04/2012	19/04/2015	URBANIS
PIG Amélioration des logements CA VEM	83	CA VAR ESTEREL MEDITERRANNEE	01/01/2013	09/12/2015	CITEMETRIE
OPAH RU La Seyne-sur-Mer centre ancien	83	COMMUNE LA SEYNE SUR MER	19/12/2012	18/12/2017	SAGEP
OPAH RU centre ancien Toulon	83	COMMUNE TOULON	14/05/2012	14/05/2017	VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT
OPAH RU Hyères cœur de ville	83	COMMUNE HYERES LES PALMIERS	01/06/2012	01/06/2017	VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT
OPAH RU le Luc en Provence	83	COMMUNE LUC EN PROVENCE	08/11/2013	07/11/2018	SAGEP
OPAH Solliès-Pont	83	COMMUNE SOLLIES PONT	12/02/2014	11/02/2017	ADRM
OPAH RU centre ancien de Carpentras	84	CA VENTOUX COMTAT VENAISSIN	16/05/2013	15/05/2018	PACT 13
OPAH Apt centre ancien et faubourgs	84	VILLE D'APT	25/06/2010	24/03/2016	VILLE D'APT
OPAH centres anciens CC PRO	84	CC PAYS RHONE OUVVEZE	12/09/2012	11/09/2015	CITEMETRIE
OPAH RU Avignon	84	COMMUNE D'AVIGNON	13/01/2014	12/01/2019	URBANIS
OPAH multi sites COVE	84	CC VENTOUX COMTAT VENAISSIN	16/05/2013	22/07/2015	HABITAT ET DEVELOPPEMENT
OPAH centre ancien Pertuis	84	CA PAYS D'AIX	03/11/2010	02/11/2015	URBANIS

Les structures de maîtrise d'ouvrage d'insertion

Rôle et missions globales

Les associations assurant la maîtrise d'ouvrage d'insertion sociale sont à l'origine soit des associations spécialisées dans la production ou la réhabilitation de logements (c'est le cas notamment des associations appartenant à la fédération des PACT), soit des associations de caractère social qui ont été amenées à produire des logements pour pouvoir continuer à assurer leurs missions d'origine, l'accès au logement des ménages pour lesquels elles intervenaient étant une condition essentielle à la poursuite de leur mission. Bon nombre de ces dernières associations sont uniquement affiliées à la FAPIL ou à la FAPIL (Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement) et à la FNARS. (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale)

Ces associations assurent généralement la gestion de leur patrimoine mais elles peuvent aussi agir pour le compte d'autres associations partenaires avec lesquelles elles passent des conventions de gestion à géométrie variable.

La FAPIL a développé le label « Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®) » qui est un outil commun de réflexion, de soutien et de développement. Certaines des structures cités ci-après sont des AIVS.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

- L'accompagnement social des publics
- La production immobilière adaptée avec la maîtrise d'ouvrage d'insertion et l'assistance à maîtrise d'ouvrage : être capable d'intervenir et de faire du logement pour les plus modestes et les plus pauvres

Contact et informations

FAPIL <http://www.fapil.net/adherents-provence-alpes-cote-dazur>

FNARS PACA Corse DOM

56 rue Paradis - 13006 MARSEILLE - fnars.pcd@fnars.org - 04 96 11 06 10 <http://www.fnars.org/paca-corse-dom>

Alpes Maritimes

AGIS 06 - 7-9, rue Henry de Cessole NICE - 04 92 07 52 52 - contact@agis06.fr - www.agis06.fr

API Provence - Le Florida 438, Bd. E. Maurel VENICE - 04 93 58 98 74 - siegevence@apiprovence.org

SOHLAM - 208, rte de Grenoble Imm. SPACE NICE - 04 93 72 37 47 - solham@orange.fr

Bouches du Rhône

Associations MOI adhérentes à la FAPIL et ou à la FNARS

ESF Services

6, rue André Isaïa MARSEILLE - 04 91 21 00 80 - esf.service-secretariat@orange.fr

AMPIL

14, rue des Dominicaines MARSEILLE - 04 96 17 63 40 - ampil@wanadoo.fr

L'AMPIL accueille la **Fapil pacca Corse** unifapil.med@orange.fr

Autres MOI

PACT 13 Marseille <http://www.pact13.fr/> - 04 91 11 63 10 contact@pact13.fr

Association Un toit - 5 ter Bd Dr Schweitzer 13090 Aix-en-Provence - Tel/fax/répondeur : 04 42 22 98 65 - ass.untoit@orange.fr

Var

Sendra - 25, rue Labat DRAGUIGNAN - 04 98 10 63 46 - sendra83@wanadoo.fr

Toit (Le) - 454, rue Jean Jaures TOULON - 04 94 18 92 18 - letoit-toulon@wanadoo.fr

Vaucluse

Soligone - Les Cymaises - 169, av. P. Sémard CARPENTRAS - 04 90 40 03 24 - soligone@yahoo.fr - <http://www.soligone.fr>

Les associations spécialisées sur l'énergie qui mènent des actions de lutte contre la précarité énergétique

Rôle et missions globales

Les associations citées ci-dessous sont identifiées acteurs de l'énergie par leur objet. Elles mènent des actions transversales qui sont traitées par l'angle « énergie ». Les associations qui figurent dans ce document mènent des actions classées dans le champ de la lutte contre la précarité énergétique, c'est-à-dire des actions qui intègrent à la fois un caractère social et des compétences sur l'énergie dans le logement. Certaines association peuvent se retrouver également à la rubrique Espaces info énergie et PRIS.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

- Actions directement auprès des ménages en difficultés : visites à domicile, accompagnement individuel, réunions collectives ...
- Actions de professionnalisation et de formation auprès des acteurs en lien direct avec les ménages
- Accompagnement des collectivités : étude, diagnostics etc ...
- Accompagnement des bailleurs sociaux....
- Mise à disposition d'outils d'animation et de sensibilisation (expositions, maquettes, plaquettes etc...)

Pour plus de détails sur les associations et leurs actions spécifiques énergie et précarité voir la cartographie du RREP

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zPew2cwrPRbE.kut-brzW47b4>

Contacts

Bouches du Rhône (13)

Ecopolénergie, conseils sur l'utilisation rationnelle de l'eau et de l'énergie, formations, conseil en énergie partagé, espace info énergie, écodiagnostiqueur et accompagnement des bailleurs sociaux pour les projets de lutte contre la Précarité énergétique, animation du RREP. Siège à Gardanne. <http://www.ecopolenergie.com/> - 04 42 51 24 09 - association@ecopolenergie.com

GERES, développement économique et l'amélioration des conditions de vie des populations à travers les questions de l'énergie et environnement, et traite notamment la précarité énergétique en PACA, espace info énergie. Animation du RREP. Siège à Aubagne <http://www.geres.eu/fr/> - 04 42 18 55 88 - contact@geres.eu

Var (83)

Adee

Informations, conseils généralistes, financiers, techniques, Formations. Exposition interactive sous forme de logement témoin. - <http://www.adee-paca.fr/> - FREJUS - 04.94.53.90.15 - adee@adee-paca.fr

Vaucluse (84)

AERE ALTE (Agence Locale de la Transition Energétique) Avignon et APT

Accompagnement, Technique (prescription et ou ingénierie), Informatique (informations, conseils généralistes, financiers, technique), écodiagnostiqueur - 04 86 69 17 19 - contact@aere-asso.com

CEDER

Actions d'information des ménages, Visites à domicile, écodiagnostiqueurs, actions spécifiques de lutte contre la précarité énergétique.

Plusieurs antennes dans le 84 - <http://www.ceder-provence.fr/> - 04 75 26 22 53 - ecodiag@ceder-provence.org

SOLIBRI

La maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique (mais aussi Les modes de déplacements alternatifs à la voiture, le développement local et l'instauration de modes d'échanges plus justes fondés sur les valeurs de l'économie sociale et solidaire.) Conseil aux collectivités et organismes, Actions de formations spécialisées ... Création d'un collectif d'artisans solidaires- Siège St Martin de la Brasque, actions sur PACA- bally_claire@yahoo.fr

Espaces infos énergie et Point rénovation Info Service (PRIS)

Rôle et missions globales

Pour répondre aux questions du grand public, l'ADEME a mis en place depuis 2001, avec le co-financement des collectivités territoriales, notamment les Conseils Régionaux, un service d'information de sensibilisation et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique qui s'est traduit par la création d'un réseau régional d'Espaces Info → Energie.

Ces services EIE sont portés, soit par les collectivités partenaires elles-mêmes, soit par des associations œuvrant dans les domaines de l'habitat, de l'environnement ou de la défense aux consommateurs.

Les EIE sont intégrés dans le réseau des Point rénovation Info Service (PRIS) depuis la mise en place du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat en septembre 2013.



Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

En région PACA, les Espaces Info-Energie en tant que tels ne mènent pas d'actions de lutte contre la précarité énergétique. Ce sont parfois les structures porteuses de l'espace info énergie qui vont mener ces actions. Par ailleurs, le conseiller info énergie pourra :

- conseiller un occupant et/ou son accompagnant social sur les solutions possibles pour réduire sa facture d'énergie et améliorer son confort (sans visite à domicile)
- **fournir des outils de sensibilisation** (guide, expo, mallettes pédagogiques...)
- et rediriger la demande, soit vers le service en charge des projets précarité énergétique de sa structure porteuse, soit renvoyer vers les structures compétentes en fonction du cas rencontré.

Structure	Nom de l'EIE	Zone couverte	Lieu	Tél	Email	site
Pact 04	EIE PACT 04	Département 04 (Hors Parc du Luberon)	DIGNE	04 92 36 11 35	espace-info-energie@pact04.org	
ADELHA 05	EIE de Gap et Sud des Hautes-Alpes	Sud Département 05 (Pays Gapençais et Pays Sisteronais-Buëch)	GAP	0492560203	eie.gap@eie05.org	www.eie05.org
CPiE Haute Durance 05	EIE de Briançon et Nord des Hautes-Alpes	Nord Département 05	BRIANCON	04 92 20 04 69	eie.briancon@eie05.org	www.eie05.org
CSIL 06	EIE du bassin cannois	Villes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Théoules sur Mer et Mougins	CANNES	04 92 99 22 40	csileie@free.fr	http://csil.free.fr
Planète Sciences Méditerranée 06	EIE du Pays Grassois	CA Pôle Azur Provence, ComCom Terres de Siagne, ComCom des Monts d'Azur	GRASSE	492607878	energie.mediterranee@planetesciences.org	www.planetesciences.org/mediterranee
Ville de Nice 06	EIE Ville de Nice	Ville de Nice	NICE	04 97 07 24 63	info.energie@ville-nice.fr	www.nice.fr/Environnement/Maison-de-l-environnement
NCA 06	EIE de Nice Côte d'Azur	Métropole Nice Côte d'Azur	NICE	04 89 98 12 59	info.energie@nicedotazur.org	http://www.nicedotazur.org/environnement/l-energie-et-le-climat/espace-info-energie-nice-cote-d-azur
Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis 06	EIE Sophia Antipolis	CA Sophia Antipolis	SOPHIA ANTIPOLIS	04 89 87 72 27	eie@agglo-casa.fr	http://www.casa-infos.fr/environnement/infoenergie
CPiE Aix 13	EIE du Pays d'Aix	CA Pays d'Aix	AIX en Pce	04 42 28 20 99	eiepaysdaix@wanadoo.fr	www.cpie-paysdaix.com
Ecopolenergie 13	EIE du Bassin Minier	Bassin Minier	GARDANNE	04 42 58 22 40	eie@ecopolenergie.com	www.ecopolenergie.com
Agence Locale de l'Énergie et du Climat Métropole Marseillaise 13	EIE Métropole Marseillaise	CU Marseille-Provence Métropole	MARSEILLE	09 72 43 76 63	infoenergie@alecmm.fr	www.alecmetropolemarseillaise.fr

CLCV Pays d'ARLES 13	EIE du Pays d'Arles	Ville d'Arles	ARLES	0490936881	eie.clcvarles@free.fr	http://eie.clcvarles.free.fr
GERES 13	EIE du pays d'Aubagne et de l'Etoile	CA Pays d'Aubagne et de l'Etoile	AUBAGNE	0442185588	eie.paysdaubagne@geres.eu	http://eie.paysdaubagne.geres.eu
Communes Forestières du Var 83	EIE Maures Provence Verte	Pays des Maures et Golfe de St Tropez, Cœur du Var et Provence-Verte	LE LUC EN PROVENCE	0494991724	infoenergie@communesforestieres.org	www.cofor83.fr
Communes Forestières du Var 83	EIE de l'aire Toulonnaise	Aire toulonnaise	TOULON	0494991724	celine.moquet@cofor83.fr	-
Communauté d'agglomération Dracénoise 83	EIE en Dracénie	CA Dracénie	DRAGUIGNAN	04 94 50 07 18	eie@dracenie.com	
AERE/ALTE 84	EIE de la COVE	Comtat Venaissin	CARPENTRAS	0490362509	eie.carpentras@aere-asso.com	www.aere-asso.com
AERE/ ALTE 84	EIE du Parc du Luberon	PNR Luberon (84/04)	APT	0490740918	eie.luberon@aere-asso.com	www.aere-asso.com
AERE/ALTE 84	EIE du Grand Avignon	Grand Avignon	AVIGNON	0432700931	eie.avignon-agglo@aere-asso.com	www.aere-asso.com
CEDER Haut Vaucluse 84	EIE Haut Vaucluse	Nord Département Vaucluse	VAISON	0490363916	infoenergie@ceder-provence.org	www.ceder-provence.org

Médiateur de l'eau

Rôle et missions globales

Mise en place en octobre 2009 par la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et deux associations d'élus, l'Association des maires de France et l'Assemblée des Communautés de France puis rejoint en juin 2010 par la Fédération des Distributeurs d'Eau Indépendants, **la Médiation de l'Eau est une association qui a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges qui peuvent survenir entre les consommateurs et les services publics d'eau et d'assainissement.**

Indépendant et impartial, le Médiateur de l'Eau est chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable et éviter ainsi de recourir à un tribunal. Il intervient sur les différends portant sur la bonne exécution du service, et lorsque qu'aucune solution n'a pu être trouvée entre les parties prenantes.

A l'écoute des consommateurs, chargé de rapprocher les points de vue pour ouvrir la voie à une solution amiable, la Médiation permet d'éviter de recourir à un tribunal.

Au-delà du traitement des litiges individuels, le Médiateur de l'Eau établit un rapport annuel de son activité qui permet de dégager les axes d'amélioration des services rendus aux consommateurs, mais aussi les actions envisageables pour éviter les litiges futurs.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Le médiateur de l'eau est saisi pour tout litige qui concerne le **service public de l'eau et/ou de l'assainissement** et quand ont été **épuisées les voies de recours internes de l'entreprise** ou si il n'y a pas eu de réponse depuis un mois à une réclamation envoyée par courrier à l'instance de recours la plus élevée du service concerné. **Ce litige doit dater de moins de deux ans.**

La démarche consiste à envoyer **un courrier décrivant l'objet du litige**, accompagné de la photocopie de tous les justificatifs nécessaires (coordonnées complètes, référence client, échanges de courriers avec l'entreprise, etc.). Le Médiateur dispose **d'un mois**, à compter de la date d'envoi du dossier, pour confirmer ou non que le litige rentre bien dans le champ de la médiation.

À l'issue de l'instruction du dossier, **le Médiateur rend un avis** qui doit permettre aux parties de résoudre leur différend de façon équitable. Chacun reste libre de suivre ou non l'avis du Médiateur.

Contact et informations

Site : <http://www.mediation-eau.fr/>

Associations de défense du consommateur

Rôle et missions globales

La plupart des structures locales tiennent des permanences pour aider les consommateurs à résoudre leurs problèmes de consommation soit par des démarches amiables, soit par l'action en justice (les associations sont habilitées à défendre en justice l'intérêt collectif des consommateurs et demander réparation des préjudices). Pour le traitement de dossiers litigieux, il est demandé une contribution à la vie de l'association sous forme d'adhésion.

Ces associations peuvent également agir à titre préventif (demande de retrait d'un produit dangereux ou de suppression de clauses abusives dans des contrats par exemple).

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

- Une partie des associations de consommateur sont plus spécialisées dans le logement et l'énergie. Dans ce cadre elles peuvent aider sur les sujets suivants :
- Défense des **droits des locataires**, rapports locatifs, expulsion
- Règlement de litiges en copropriété
- **Financements** (prêts, aides...)
- Facturation de l'**énergie**, ouverture des marchés, économie d'énergie, sécurité électrique...
- Des outils pédagogiques (brochures, expos, guides d'achat...)

Contacts des principales associations de défense des consommateurs en PACA

Centre Technique Régional de la Consommation Provence Alpes Côte d'Azur

Association d'aide technique **au service des associations** de consommateurs adhérentes de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. C'est un lieu-relais régional unique vers les associations de consommateurs pour le grand public.

<http://www.ctrc-paca.org/spip.php?rubrique4>

23, rue du Coq - 13001 Marseille

04.91.50.27.94 contact@ctrc-paca.org

AFOC Association Force Ouvrière Consommateurs

http://www.afoc.net/rubrique.php?id_rubrique=10

CGL Confédération Générale du Logement

(Antenne dans le 06 et dans le 13)

<http://www.lacgl.fr/-Antennes-la-cgl-.html>

CLCV Confédération de la Consommation du Logement et du Cadre de Vie

Pour connaître les 12 antennes CLCV qui couvrent PACA

<http://www.clcv.org/permanences-clcv/paca>

Cf; cartographie RREP pour connaître les actions spécifiques de lutte contre la précarité énergétique (CLCV Arles 13)

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=zPew2cwrPRbE.kut-brzW47b4>

CSF Confédération Syndicale des Familles

<http://www.la-csf.org/spip.php?rubrique41>

Fédération nationale familles de France

Uniquement dans les Bouches du Rhône famillesdefrance.federationbouchesdurhone@laposte.net

INDECOSA – cgt INformation DEfense des CONSOMMATEURS SALARIÉS CGT

4 antennes en PACA <http://www.ctrc-paca.org/spip.php?article11>

ORGECO ORganisation GEnérale des CONSOMMATEURS des Alpes Maritimes

orgeco.ud06@wanadoo.fr

Association Leo LaGrange pour la défense des consommateurs

5 antennes en PACA http://www.leolagrang-conso.org/00_contact.php?idrub=CO®ion=PACA#

Les associations d'accompagnement et de médiation sociale

Rôles et missions

La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Les points d'accueil de médiation conseillent les usagers de l'énergie pour une meilleure utilisation de l'énergie, pour la gestion de leurs factures et leur accès aux droits en matière d'aide (Fonds de solidarité pour le logement...).

Contacts et informations

Les structures de médiation sociale en partenariat /convention avec EDF/ ERDF et Engie (ex Gdf Suez)

Hautes Alpes 05

ADIL 05

1 BIS RUE VALSERRES GAP 05000 - 04 92 21 05 98 - accueil@adil05.org - (Convention EDF et Engie (ex Gdf Suez))

Alpes Maritimes 06

Pimms Nice

Nice- 09 83 95 25 65 / 09 83 75 25 65 - nice-pasteur@pimms.org (convention EDF et Engie (ex Gdf Suez))

Bouches du Rhône 13

MEDIANCE 13, Labellisée Point Service aux Particuliers, accompagnement, aide à la prévention et à la résolution des difficultés administratives et financières des ménages. Mesures d'Accompagnement Social Liées au Logement.
04 91 95 66 26 – ou 04 91 95 36 00 - <http://www.mediance13.com/> Antennes à Aix-en-Provence, La Ciotat, Marseille (3 relais) - mediance13@gmail.com - (convention EDF et Engie (ex Gdf Suez))

ASSOCIATION SERVICE

MEDIATION

(Anciennement Solidarité Marignanaise) Convention Engie (ex Gdf Suez)
41, avenue Jean Jaurès- 13700 Marignane - 04.42.07.53.85
Aide aux personnes en difficulté par la constitution de dossiers administratifs...
solidarite.marignanaise@sfr.fr

Var 83

Face Var

FACE cité VAR 25 Rue Victor Clappier- Toulon- 83000 - 04 94 36 00 85 croblez@fondationface.org

Vaucluse 84

FACE Vaucluse

Sur la base d'un "guichet multi-services", FACE Vaucluse aide les habitants des quartiers prioritaires dans leur vie quotidienne : santé, logement, accès à l'énergie, nationalité, assurance, démarches administratives, endettement,...

Fonctionnement Médiation Sociale Energie

- Un suivi individualisé et personnalisé
- Une solution pragmatique apportée à des retards et difficultés de paiement
- Une prise en charge globale

Détails sur : <http://face-grand-avignon.philae.fr/au-quotidien/mediation-edf-gdf-suez.html>

MEDIATION POUR GDF SUEZ

Pour cette mission de médiation et de prévention, FACE Vaucluse est l'interface entre GDF SUEZ et ses clients afin de trouver des solutions adaptées pour les personnes rencontrant des difficultés profondes ou passagères à régler leurs factures.

MEDIATION POUR ERDF

ERDF et FACE Vaucluse ont signé une convention de partenariat dans le domaine de la médiation sociale énergie comportant deux axes : appeler les clients en amont du déplacement pour impayés dans le but d'annuler la coupure, organiser des séances d'information dans les quartiers difficiles.

Point Services aux Particuliers, 1 rue Antoine de Saint Exupéry (quartier Saint Chamand) à Avignon.

Nacéra DEHAYNIN : 04 86 81 32 39
n.dehaynin@fondationface.org
Habiba BENAMAR : 04 86 81 32 39 -
h.benamar@fondationface.org

Centre Social Pierre ESTEVE

84100 ORANGE

Les Régies de Quartier et Régies de Territoire

Rôle et missions globales

Les Régies élaborent leur projet économique, politique et social grâce à la volonté partagée des habitants, des élus des collectivités, des représentants des bailleurs sociaux et des acteurs socio-économiques.

Les salariés des Régies sont les habitants du quartier ou du territoire sur lequel elles interviennent. Son territoire d'intervention est défini comme un espace de solidarité et de cohésion sociale. Une « Régie de Quartier » ou une « Régie de Territoire » est une association loi 1901.

Le Projet d'une Régie comporte 3 dimensions :

Sociale

- générer du lien social à travers les activités et les services
- offrir un emploi aux habitants les plus en difficulté pour leur permettre de construire un véritable parcours d'insertion
- mettre en oeuvre un accompagnement et une formation adaptés

Economique

- créer des activités pour répondre à des besoins collectifs non satisfaits ou émergents
- contractualiser financièrement des marchés avec les partenaires et rechercher la pérennité des activités
- réinjecter sur le territoire, en circuit court, les flux monétaires générés par l'activité

Politique

- renforcer la participation des habitants et le dynamisme associatif
- contribuer à faire émerger un projet pour un "mieux vivre ensemble"

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Dans leur rôle de médiation (bailleurs, fournisseurs d'énergie), de services à la personne (petits travaux...), de citoyenneté (éducation populaire) et d'économie solidaire (développement social, préservation de l'environnement et du cadre de vie), les régies, principalement animées par les habitants, peuvent être des lieux supports pour la mise en oeuvre d'actions collectives.

La précarité énergétique représente un levier pour développer des actions locales des Régies de Quartier qui entrent dans le cadre du Développement Durable.

Selon un bilan de mars 2011 du pôle « Développement Durable » du CNLRQ (Comité National de Liaison des Régies de Quartier), plus de la moitié des Régies de Quartier (69 %) mènent déjà des activités de DD et dans 80 % des cas, les Régies sont à l'initiative de ce type de projets.

Contact et informations

Site du Comité National de Liaison des Régies de Quartier: www.cnlrq.org

En PACA

Arles (13)

Régie de Quartier REGARDS
3 avenue Salvadore Allende - 13200 Arles
regards.arles@cnlrq.org 04 90 18 20 63

Avignon (84)

Régie des Quartiers du Grand Avignon
168 rue du Grand Gigognan - 84000 Avignon
grandavignon@cnlrq.org 04 90 87 21 29

Grasse (06)

SOLI-CITÉS
34 chemin du Lac - 06130 Grasse
grasse-solicites-rdq@cnlrq.org 04 93 60 46 62

Marseille (13)

REGIE SERVICE 13
98, avenue de la Croix Rouge - 13013 Marseille
rq.marseille13@cnlrq.org
04 96 13 03 70

Régie Services Nord Littoral

159 bd Henri Barnier - 13015 Marseille
rsnl.marseille@cnlrq.org
04 91 96 10 70

Autres acteurs privés

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif et (SCIC) ° Société coopérative et participatives (SCOP) à vocation énergie et ou social

Rôles et missions

Les SCOP sont des sociétés commerciales dont la réussite repose essentiellement sur l'implication et la motivation des salariés, associés dans l'entreprise. Présentes dans tous les secteurs d'activité (industrie, services, bâtiment), elles se développent aujourd'hui dans les nouveaux secteurs créateurs d'emplois : ingénierie, informatique, communication, services collectifs, etc. Entreprises coopératives, elles poussent jusqu'au bout la logique de la participation en appliquant un partage effectif des bénéfices réalisés. Ce sont des entreprises responsables avec des salariés qui, tout en gardant l'intégralité des avantages de leur statut, deviennent des « entrepreneurs associés » directement concernés par la marche de leur entreprise.

Les SCIC, sociétés coopératives d'intérêt collectif, sont une autre forme de coopérative de production, permettant d'associer salariés, bénéficiaires, bénévoles, collectivités territoriales, financeurs ou tous autres partenaires, voulant agir ensemble dans un même projet alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Sont citées ci après les structures clairement identifiées menant des actions allant dans le sens de la lutte contre la précarité énergétique.

04

Energ'éthique

<http://www.ener04.com/>

04000 DIGNE-LES-BAINS

04 86 49 18 95 contact@ener04.com

ATTITUDES SOLIDAIRES

Fédération des SCOP du BTP

04300 LIMANS

06

AZZURA LIGHTS

<http://azzura-lights.fr/>

CEEI Nice Premium, 1 Bd Maître Maurice Slama, 06200 NICE - 04 93 96 80 99

Annuaire des SCIC en PACA : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/l-annuaire-scic/index.html>

Annuaire des SCOP en PACA <http://www.les-scop-paca.coop/lesscop/cms/7133/annuaire.dhtml>

Société des Eaux de Marseille

SA à conseil d'administration

Rôles et missions vis-à-vis de la lutte contre la précarité énergétique

- Informer, orienter et accompagner les abonnés en difficulté.

Ecoute, information et orientation active des usagers démunis, les conseillers de clientèle et les agents d'accueil proposent des solutions simples, rapides et gratuites facilitant le règlement des dépenses d'eau des abonnés : échéanciers, mensualisation des paiements, suivi des situations de surendettement, abandon de frais, etc.

De plus, ils orientent au quotidien les familles les plus en difficulté vers des **structures de médiation sociale**, parmi lesquelles Médiance 13, partenaire de la Société des Eaux de Marseille depuis 2009. A travers des **visites à domicile** ou dans les points d'accueil répartis sur le territoire, les travailleurs sociaux de l'association rencontrent les familles, établissent un diagnostic de leur situation et de leur budget, les aident à constituer des dossiers d'aides financières, etc.

Parmi ces aides, celles du Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, qui apporte un soutien financier aux plus démunis pour le règlement de leur facture d'eau. **La Société des Eaux de Marseille participe au financement du volet « Eau » du FSL depuis 2008.**

- Sensibiliser les acteurs sociaux et les familles

Prévenir les situations de précarité passe par des actions de sensibilisation aux économies d'eau. Depuis 2010, la personne chargée de **mission Solidarité** de la Société des Eaux de Marseille participe à des animations collectives de sensibilisation des familles, en partenariat avec les acteurs sociaux des quartiers ciblés. Elle assure également des sessions de formation des acteurs sociaux qui deviennent eux-mêmes des relais auprès des familles.

Ainsi, chaque année, des rencontres sont organisées avec les travailleurs sociaux du FSL et les bailleurs sociaux, les Centres communaux d'action sociale, les associations, etc. Elles sont le plus souvent couplées avec des interventions de professionnels du domaine de l'énergie (EDF, GDF).

Contacts et informations

7 points d'accueils répartis sur les Bouches du Rhône

<http://www.eauxdemarseille.fr/Contacts/Rendez-vous-dans-nos-points-d-accueil>

Le secteur bancaire

Rôle et missions globales

Les banques sont des entreprises qui font le commerce de l'argent : elles reçoivent et gardent pour le compte de leurs clients leurs capitaux, proposent divers placements (épargne), fournissent des moyens de paiement (chèques, carte bancaires, etc.) et de change, prêtent de l'argent, et plus généralement se chargent de tous services financiers.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Dans le cadre de leur métier, les banquiers sont donc des acteurs financiers relais des dispositifs mis en place par l'Etat ou les collectivités pour les travaux d'économie d'énergie. Parmi ceux-ci on trouve :

- l'**éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ)** lancé en 2009 qui permet de financer les projets principalement sous forme de « bouquet de travaux » et les éventuels frais induits par ces travaux. Ce prêt attribué aux propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, sans condition de ressources, ne concerne que les résidences principales construites avant le 1er janvier 1990. La plupart des banques sont partenaires de ce dispositif, ayant signé une convention avec l'Etat.
- Les **prêts « verts »** ou éco-prêt Développement Durable proposés à des taux préférentiels, suite à la mise en place du livret de développement durable depuis le 1er janvier 2007

Selon les régions, certaines banques peuvent être choisies pour diffuser des **prêts bonifiés par la collectivité territoriale**

Contact et informations :

Rubrique Eco-PTZ sur le site du ministère (dispositif, liste des banques, formulaires...) :

<http://www.territoires.gouv.fr/l-eco-pret-a-taux-zero-eco-ptz>

Focus sur la Coopérative financière La Nef, membre du RREP

Coopérative financière de finance solidaire

Finance solidaire, Banque, Financement de projets

La Nef est une coopérative financière de finance solidaire qui développe des outils de financement par le biais de l'épargne solidaire de ses sociétaires.

Objectif spécifique dans le cadre du financement solidaire

Développer le sociétariat Nef de particuliers et d'entreprises sur le territoire, développer le financement de projet ayant une éthique sociale, environnementale et humaine. Financement de projet innovant socialement

Depuis janvier 2015, la Nef s'est installé sur Marseille, à la Ruche (lieu alternatif de co-working) situé au 28 boulevard National 13001, pour développer ses activités sur les Bouches du Rhône et le bas-Var.

GROS Mathieu Banquier Itinérant - m.gros@lanef.com

SACICAP - PROCIVIS

Rôle et missions globales

PROCIVIS est la marque commune aux 56 SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêts Collectif pour l'Accession à la Propriété issues de la transformation des **anciennes Société Anonymes de Crédit Immobilier**) représentées par l'UES-AP (Union d'Economie Sociale pour l'Accession à la Propriété).

En développant les **Missions Sociales** et en s'appuyant sur leurs filiales, les SACICAP sont des opérateurs maîtrisant l'ensemble de la problématique de l'accession à la propriété. Elles apportent localement, en concertation avec les collectivités, des réponses extrêmement diversifiées et complémentaires pour tous les statuts d'habitat. Elles sont ainsi un outil particulièrement efficace au service de la mixité sociale, de la cohésion territoriale et de la diversité de l'habitat.

L'affectation des fonds de ces Missions Sociales est la suivante :

- 50% pour l'aide aux propriétaires occupants très modestes, en liaison avec des intervenants publics et des partenaires privés et sociaux sur les thématiques de la sortie d'insalubrité, de l'habitat indigne et de l'adaptation du logement au handicap et/ou au vieillissement dans le cadre des PDALPD, MOUS, OPAH et PIG.
- 40% pour l'aide au financement de l'accession sociale en faveur de populations spécifiques dans le cadre du renouvellement urbain.
- 10% pour l'accession sociale dans le cadre de la vente HLM.

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

Le volet « Missions Sociales » traitant notamment des problématiques de lutte contre l'indécence et l'indignité du logement et de lutte contre la précarité énergétique, une enveloppe est consacrée à ce volet par les 56 SACICAP, dont une partie exclusivement dédiés au Plan National de Lutte Contre la Précarité Energétique (**programme « Habiter Mieux »**). Cet engagement vise à octroyer environ 10 000 financements par an sous forme d'avances ou de prêts sans intérêt.

Des **conventions locales** sont également signées avec les collectivités territoriales et les opérateurs habitat comme, par exemple, dans le cadre des Contrat Locaux d'Engagement (CLE) contre la précarité énergétique.

Contact et informations

www.procivis.fr

Les réseaux nationaux et locaux

Réseau des Acteurs de la Pauvreté et de la Précarité Energétique RAPPEL



Rôle et missions globales

Le Réseau des Acteurs de la Pauvreté et la Précarité Energétique dans le Logement (RAPPEL) a été créé officiellement en septembre 2007. Il est animé par les associations CLER et BCE, lesquels ont fait appel ponctuellement pendant la première année d'existence du réseau à Gefosat et la FNH&D pour compléter leurs compétences.

Cinq financeurs lui permettent de fonctionner actuellement :

- L'ADEME
- La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés
- Le Groupe EDF
- GDF Suez
- ANAH

Il rassemble différents acteurs et professionnels des trois domaines concernés par la précarité énergétique : Action sociale, Logement, Énergie.

Son but est de mettre en relation et d'aider les structures qui cherchent à apporter des solutions préventives et curatives durables à la précarité énergétique :

- Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées dans les territoires,
- Promouvoir la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques sociales,
- Mettre au service de ses membres des outils opérationnels

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

La mise en réseau des membres du RAPPEL permet un échange d'outils, de bonnes pratiques sur la mise en œuvre d'actions de lutte contre la précarité énergétique. Divers moyens ont été créés pour favoriser ces échanges :

- Un site Internet
- Un bulletin d'information semestriel : Le Focus précarité énergétique
- Une lettre électronique bimestrielle : La lettre du RAPPEL
- Une liste de discussion : Espace de débat et de diffusion
- Des modules de sensibilisation : Deux sessions par an
- Une rencontre nationale annuelle : Échange d'expériences et d'outils
- Des rencontres d'experts : Un éclairage extérieur sur la précarité
- Des forums de travail sur internet

Contact et informations

Site : www.precarite-energie.org

RREP-Réseau Régional Energie & Précarité en Provence Alpes Côte d'Azur

Rôle et missions globales

Le RREP rassemble des acteurs et professionnels des différents domaines concernés par la précarité énergétique :

- Action sociale
- Habitat
- Énergie
- Santé

Depuis 2008, le réseau RREP tente de faciliter la mise en relation de ces acteurs sur le territoire régional pour encourager l'émergence de solutions durables de lutte contre la précarité énergétique.

Objectifs du RREP

Informers les acteurs régionaux sur la thématique

Capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées sur la Région

Améliorer la prise en compte de la précarité énergétique dans les politiques publiques

Type d'aide apportée dans le domaine de la précarité énergétique

La mise en réseau permet un échange d'outils, de savoirs, de pratiques ... différents outils ont été créés pour faciliter ces échanges :

- Les outils d'information et de mobilisation
- Des journées techniques
- Une journée annuelle
- Un centre de ressources
- Diffusion d'informations : La lettre du RREP et la liste de diffusion researep@gmail.com
- Site Internet : www.precarite-energie.org/-Reseau-Regional-Energie-Precarite-
- Réponses aux demandes d'informations et interventions à la demande de ses membres

Quelques exemples de réalisations du RREP

Etats des lieux territoriaux pour tenter de repérer les situations de précarité énergétique

- Communauté du Pays d'Aix
- Commune de Miramas
- Haut Vaucluse
- Communauté de Communes Moyen Verdon
- Départements 04 et 05
- Communauté d'agglo Var Estérel Méditerranée

Etat des lieux Régional

Précarité énergétique en PACA : le guide pour Agir

Voir sur

www.precarite-energie.org/-Reseau-Regional-Energie-Precarite-

Réseau technique de lutte contre l'habitat indigne PACA

Vocation du réseau régional

- relayer la mise en oeuvre de la politique prioritaire de l'Etat en matière de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) ;
- réunir et dynamiser le milieu institutionnel et professionnel ;
- favoriser l'émergence d'une culture commune et la réalisation d'actions collectives ;
- permettre de mieux répondre aux nombreuses situations d'habitat indigne.

Organisation du réseau

Le réseau est organisé autour d'un comité de pilotage constitué des membres fondateurs, auxquels se sont associés d'autres partenaires, ainsi que sept organismes régionaux et interrégionaux de formation, de qualification, et de conseils. Les objectifs du réseau

- mobiliser et mettre en réseau des acteurs régionaux engagés dans la lutte contre l'habitat indigne ;
- apporter des réponses aux questions « pointues » des acteurs de terrain ;
- apporter aux maîtres d'ouvrage une aide à la décision en matière de programmation d'études et de missions spécifiques liées à la LHI.

Les actions du réseau

Formation, conseil et expertise ;

- Animation de groupes de travail ;
- Capitalisation de méthodes et d'expériences ;
- Diffusion d'informations et publication d'articles ;
- Création de réseaux locaux de lutte contre l'habitat indigne (assistance à la création du Réseau régional Rhône-Alpes) ;
- Organisation de journées professionnelles (format pdf - 82.1 ko - 16/05/2010).

Les études du réseau

- « Etat des lieux de la LHI en région PACA et identification des moyens de repérage pour caractériser les situations d'habitat indigne » (maîtrise d'ouvrage DRE PACA - en cours de réalisation par le CETE méditerranée) ;
- Définition d'éléments méthodologique en vue de créer des réseaux locaux de LHI (maîtrise d'ouvrage Pôle National - réalisation CETE méditerranée) ;
- Evaluation d'outils de repérage des logements indignes existants (maîtrise d'ouvrage Pôle National - réalisation CETE méditerranée) ;
- Localisation en PACA et LR des centres anciens des villes moyennes rencontrant des situations d'insalubrité et de précarisation de populations - enquête menée auprès des Directions Départementales de l'Equipement de la région (maîtrise d'ouvrage Pôle National - réalisation CETE méditerranée).

Contacts et informations

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/lutte-contre-l-habitat-indigne-et-precarite-r150.html?page=rubrique&id_rubrique=150&id_article=666&masquable=OK

Animé par le CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

<http://www.cerema.fr/direction-territoriale-a50.html>